N. 18— Session 2003-2004

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 6 février 2004

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

DECES DE M. ARTHUR GILSON 674

QUESTIONS D'ACTUALITE

— De M. Denis Grimberghs à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la coordination des services régionaux pour l'assainissement du site Carcoke » 674

— De M. Mohamed Azzouzi à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « le rôle des communes et de l'ABP lors de la fête de l'Aïd-El-Kebir » 675

— De M. Willy Decourty à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le respect de la règle des bourgmestres empêchés » 676

— De Mme Geneviève Meunier à MM. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la

Zitting 2003-2004

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 6 februari 2004

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

OVERLIJDEN VAN DE HEER ARTHUR GILSON 674

DRINGENDE VRAGEN

— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de coördinatie van de gewestelijke diensten van de sanering van de Carcoke-site » 674

— Van de heer Mohamed Azzouzi aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de rol van de gemeenten en van het GAN bij het Aïd-El-Kebirfeest » 675

— Van de heer Willy Decourty aan de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de naleving van de regel van de verhinderde burgemeesters » 676

— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brand-

Pages

Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, et Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « le démantèlement de la piste cyclable, place Houwaert » 677

Question d'actualité jointe de M. Robert Delathouwer, concernant « l'itinéraire cyclable régional n°12 — interruption de la piste cyclable place Houwaert » 678

— De M. Bernard Ide à M. Pascal Smet, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la diminution des effectifs de garde du personnel opérationnel du SIAMU » 680

Question d'actualité jointe de M. Joël Riguelle, concernant « l'inquiétude du personnel opérationnel du SIAMU » 680

— De M. Paul Galand à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le chantier de reconstruction du viaduc des Trois Fontaines — lutte antibruit » 682

— De Mme Marion Lemesre à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « les plans d'aménagement des boulevards du centre ainsi que du Bois de la Cambre » 683

— De Mme Anne-Françoise Theunissen à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « les éventuelles modifications du contrôle des chômeurs » 684

PROJET D'ORDONNANCE

— Projet d'ordonnance instituant le Centre de Coordination financière pour la Région de Bruxelles-Capitale et instituant une centralisation financière des trésoreries des organismes d'intérêt public bruxellois (nos A-521/1 et 2 – 2003/2004) 685

Discussion générale — *Orateurs* : **MM. Olivier de Clippele,** rapporteur, **Eric André, Christos Doulkeridis, Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures et **Mme Anne-Sylvie Mouzon** 685

Discussion des articles 689

Blz.

bestrijding en Dringende Medische Hulp, en Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « het wegnemen van het fietspad, Houwaertplein » 677

Toegevoegde dringende vraag van de heer Robert Delathouwer, betreffende « de gewestelijke fietsroute nr. 12 — onderbreking van het fietspad op het Houwaertplein » 678

— Van de heer Bernard Ide aan de heer Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de inkrimping van het DBDMH-personeel dat wachtdienst heeft » 680

Toegevoegde dringende vraag van de heer Joël Riguelle, betreffende « de ongerustheid bij de brandweermannen van de DBDMH » 680

— Van de heer Paul Galand aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de werken aan het Drie Fonteinen-viaduct — bestrijding van de geluidshinder » 682

— Van mevrouw Marion Lemesre aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de plannen voor de aanleg van de lanen van het centrum en van het Terkamerenbos » 683

— Van mevrouw Anne-Françoise Theunissen aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de eventuele wijzigingen in de controle van de werklozen » 684

ONTWERP VAN ORDONNANTIE

— Ontwerp van ordonnantie tot instelling van het Financieel Coördinatiecentrum voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en tot instelling van een financiële centralisatie van de thesaurieën van de Brusselse instellingen van algemeen belang (nrs A-521/1 en 2 – 2003/2004) 685

Algemene bespreking — *Sprekers* : **de heren Olivier de Clippele,** rapporteur, **Eric André, Christos Doulkeridis, Guy Vanhengel,** minister van de Brusselse hoofdstedelijk regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen en **mevrouw Anne-Sylvie Mouzon** 685

Artikelsgewijze bespreking 689

Pages

INTERPELLATION

— De M. Robert Delathouwer à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « les projets de création d'un pôle culturel dans le quartier européen, ébauche possible d'une coopération culturelle transfrontalière à Bruxelles » 692

Discussion — *Orateurs* : **M. Robert Delathouwer, Mme Amina Derbaki Sbaï, MM. Jan Béghin, Yaron Pesztat, Denis Grimberghs, Daniel Ducarme,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, et **Robert Delathouwer** 692

VOTES NOMINATIFS

— Sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 13 avril 1995 relative à la pension des membres du personnel de l'Agence régionale pour la Propreté et du Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (nos A-482/1 et 2 – 2003/2004) 700

— Sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant modification du décret impérial du 30 décembre 1809 (nos A-433/1 et 2 – 2002/2003) 701

— Sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 7 mars 1991 relative à la prévention et à la gestion des déchets (nos A-495/1 et 2 – 2003/2004) 701

— Sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 22 avril 1999 relative à la prévention et à la gestion des déchets des produits en papier et/ou en carton (nos A-500/1 et 2 – 2003/2004) 702

— Sur l'ensemble de la proposition de résolution (de M. Alain Adriaens, Mmes Adelheid Byttebier, Marie-Jeanne Riquet, Béatrice Fraiteur, Marie-Rose Geuten, MM. Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mohamed Azzouzi et Sven Gatz) relative à la collecte des textiles en vue de leur réutilisation ou recyclage (nos A-405/1 et 2 – 2002/2003) 702

— Sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant sur certaines dispositions en matière d'aménagement du territoire (nos A-501/1 et 2 – 2003/2004) 703

Blz.

INTERPELLATIE

— Van de heer Robert Delathouwer tot de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de plannen voor een culturele pool in de Europawijk als mogelijke aanzet tot grensoverschrijdende culturele samenwerking in Brussel » 691

Bespreking — *Sprekers* : **de heer Robert Delathouwer, mevrouw Amina Derbaki Sbaï, de heren Jan Béghin, Yaron Pesztat, Denis Grimberghs, Daniel Ducarme,** Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, en **Robert Delathouwer** 692

NAAMSTEMMINGEN

— Over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 13 april 1995 betreffende de pensioenregeling van de personeelsleden van het Gewestelijk Agentschap voor Netheid en van de Brusselse Hoofdstedelijke Dienst voor Brandweer en Dringende Medische Hulp van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (nrs A-482/1 en 2 – 2003/2004) 700

— Over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van het Keizerlijk decreet van 30 december 1809 (nrs A-433/1 en 2 – 2002/2003) 701

— Over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 7 maart 1991 betreffende de preventie en het beheer van afvalstoffen (nrs A-495/1 en 2 – 2003/2004) 701

— Over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 22 april 1999 betreffende het voorkomen en het beheer van afval van producten in papier en/of karton (nrs A-500/1 en 2 – 2003/2004) 702

— Over het geheel van het voorstel van resolutie (van de heer Alain Adriaens, mevrouw Adelheid Byttebier, mevrouw Marie-Jeanne Riquet, mevrouw Béatrice Fraiteur, mevrouw Marie-Rose Geuten, de heren Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mohamed Azzouzi en Sven Gatz) betreffende de inzameling van textiel met het oog op hergebruik of recyclage (nrs A-405/1 en 2 – 2002/2003) 702

— Over het geheel van het ontwerp van ordonnantie betreffende enkele bepalingen inzake ruimtelijke ordening (nrs A-501/1 en 2 – 2003/2004) 703

Pages

— Sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance (de Mme Evelyne Huytebroeck et M. Yaron Pesztat) modifiant l'ordonnance du 4 mars 1993 relative à la conservation du patrimoine immobilier (cf n° A-240/1 – 1997/1998) (n° A-43/1 – 99/2000) 703

— Sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance (de MM. Philippe Debry, Yaron Pesztat et Mme Evelyne Huytebroeck) modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme, en matière de charges d'urbanisme (n° A-120/1 – 99/2000) 703

— Sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance (de M. Willy Decourty, Mme Brigitte Grouwels, M. Sven Gatz et Mme Adelheid Byttebier) modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme (n° A-132/1 – 99/2000) 703

— Sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance (de MM. Denis Grimberghs et Benoît Cerexhe) modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme (n° A-217/1 – 2000/2001) 703

— Sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance (de M. Marc Cools) modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme (n° A-397/1 – 2002/2003) 703

— Sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance (de MM. Michel Van Roye et Yaron Pesztat) relative à la protection du patrimoine archéologique (n° A-417/1 – 2002/2003) 703

— Sur l'ensemble du projet d'ordonnance instituant le Centre de Coordination financière pour la Région de Bruxelles-Capitale et instituant une centralisation financière des trésoreries des organismes d'intérêt public bruxellois (nos A-521/1 et 2 – 2003/2004) 706

— Sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Walter Vandenbossche à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'application de la législation linguistique dans les zones de police pluricommunales de la Région de Bruxelles-Capitale » 707

— Sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Joël Riguelle à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménage-

Blz.

— Over het geheel van het voorstel van ordonnantie (van mevrouw Evelyne Huytebroeck en de heer Yaron Pesztat) tot wijziging van de ordonnantie van 4 maart 1993 inzake het behoud van het onroerende erfgoed (zie nr. A-240/1 – 1997/1998) (nr. A-43/1 – 99/2000) 703

— Over het geheel van het voorstel van ordonnantie (van de heren Philippe Debry, Yaron Pesztat en mevrouw Evelyne Huytebroeck) tot wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw inzake stedenbouwkundige lasten (nr. A-120/1 – 99/2000) 703

— Over het geheel van het voorstel van ordonnantie (van de heren Willy Decourty, mevrouw Brigitte Grouwels, de heer Sven Gatz en mevrouw Adelheid Byttebier) tot wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw (nr. A-132/1 – 99/2000) 703

— Over het geheel van het voorstel van ordonnantie (van de heren Denis Grimberghs en Benoît Cerexhe) tot wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw (nr. A-217/1 – 2000/2001) 703

— Over het geheel van het voorstel van ordonnantie (van de heer Marc Cools) tot wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw (nr. A-397/1 – 2002/2003) 703

— Over het geheel van het voorstel van ordonnantie (van de heren Michel Van Roye en Yaron Pesztat) betreffende de bescherming van het archeologisch patrimonium (nr. A-417/1 – 2002/2003) 703

— Over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot instelling van het Financieel Coördinatiecentrum voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en tot instelling van een financiële centralisatie van de thesaurieën van de Brusselse instellingen van algemeen belang (nrs A-521/1 en 2 – 2003/2004) 706

— Over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Walter Vandenbossche tot de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de toepassing van de taalwetgeving in de meergemeentelijke politiezones van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest » 707

— Over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Joël Riguelle tot de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke

Pages

—

ment du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le phénomène des bandes urbaines » 708

Blz.

—

Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de problematiek van de stadsbendes » 708

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

_____

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 40.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 6 février 2004.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 6 februari 2004 geopend.

DECES DE M. ARTHUR GILSON

OVERLIJDEN VAN DE HEER ARTHUR GILSON

Mme la Présidente. — Chers Collègues, au nom du Parlement, j'ai adressé nos condoléances à la famille de M. Arthur Gilson, ministre d'Etat, décédé.

Geachte collega's, namens u allen heb ik aan de familie van de overleden minister van Staat, de heer Arthur Gilson, onze deelneming betuigd.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA COORDINATION DES SERVICES REGIONAUX POUR L'ASSAINISSEMENT DU SITE CARCOKE »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS AAN DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE COORDINATIE VAN DE GEWESTELIJKE DIENSTEN VAN DE SANERING VAN DE CARCOKE-SITE »

Mme la Présidente. — M. Denis Grimberghs a la parole pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, vous avez été amené à faire rapport au Comité de Concertation sur la gestion du dossier concernant l'incendie du site Carcoke et les catastrophes qui ont suivi.

Je voudrais revenir aujourd'hui sur un point, qui concerne surtout la gestion de ce site pour l'avenir et les travaux d'assainissement qui sont prévus. Manifestement, la polémique a continué ces derniers jours entre les différents acteurs de la pièce et singulièrement — ce qui est éminemment regrettable — entre les acteurs régionaux tels que l'IBGE, la Société Anonyme du Port de Bruxelles et les ministres qui ont la tutelle sur ces organismes.

Je m'adresse à vous, Monsieur le Ministre-Président, en tant que coordinateur des services régionaux et auteur de ce fameux rapport au Comité de Concertation, sur la question très précise de savoir quelles mesures vous allez prendre pour coordonner l'action des services régionaux et éviter — nous avons déjà eu l'occasion de vous en parler il n'y a pas si longtemps — une stérilisation du site Carcoke pendant de nombreuses semaines, voire de nombreuses années, avant que l'on puisse éclaircir les responsabilités et la gestion par les différents acteurs régionaux de ce site.

Pour terminer, ce qui a justifié cette question d'actualité — Monsieur le Ministre-Président, je suppose que vous l'avez constaté — c'est le ras-le-bol des autorités portuaires face à la manière dont ils ont été soumis à la gestion de ce dossier, par le SIAMU, par l'IBGE, etc. A un moment donné, ils ont déclaré forfait et décidé d'arrêter, disant : ou bien la région nous donne un mandat précis et nous continuons, ou bien nous abandonnons la gestion du site.

Ma question est de savoir si vous avez trouvé un remède à ce problème, si vous avez mis bon ordre dans ce dossier et si l'on sait aujourd'hui qui est chargé de faire quoi.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, tout d'abord, Monsieur Grimberghs, il convient d'insister sur la

distinction à faire entre les deux dossiers : la gestion de la crise, dont il a été question par ailleurs, et la manière de gérer au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale.

Vous indiquez que, dans le passé et antérieurement au sinistre qui est intervenu, la coordination était organisée notamment par l'IBGE, les administrations de l'Aménagement du Territoire et du Logement, et le Port de Bruxelles, dans la mesure où ces institutions étaient représentées dans le comité d'accompagnement, qui a piloté et suivi l'étude d'incidence menée sur le site en vue de son assainissement et ce dans le cadre d'une demande, dans un premier temps, d'un certificat d'environnement et, dans un second temps, d'une demande d'un permis d'environnement introduite par la société SEBRIVAL.

Le contenu de ces documents et notamment l'évaluation des dépenses à exposer par le Port pour assainir le site ont servi de base aux dispositions du protocole d'accord conclu entre la région et le Port de Bruxelles en décembre 2003.

Cette coordination s'est poursuivie depuis le sinistre. Une réunion entre l'IBGE et le Port de Bruxelles, placée sous l'égide des ministres Chabert et Gosuin, a d'ailleurs eu lieu le 3 février.

Cette concertation porte sur la préparation du groupe de travail permanent composé de représentants de tous les services régionaux concernés. J'ai déjà cité l'Aménagement du Territoire, le Logement, l'IBGE et le Port. Il faut y ajouter le service incendie et la ville de Bruxelles.

Il a été convenu que les institutions publiques concernées doivent mettre à disposition toutes les données techniques relatives au site qu'elles détiennent, que la procédure pour la demande de permis sera préparée en commun et que les problèmes rencontrés sur le site devront faire l'objet d'un examen collégial.

Dans l'état actuel de la législation, cette démarche devrait permettre de relancer les travaux dans les plus brefs délais, avec toutes les garanties voulues en matière de sécurité.

Toutefois, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments qui m'ont été communiqués et après avoir analysé le dossier, j'estime que la région devrait réfléchir à l'opportunité de mettre en place une unité de décision et de commandement pour faire face à ce genre de situation. Il est évident que cela nécessiterait des aménagements sur le plan législatif pour que nous puissions déterminer quelle est l'autorité qui aura le pouvoir du « dernier mot ». Actuellement, la coordination existe, mais je crois que nous devrions instaurer un *leadership* en ce qui concerne la gestion de ce type de dossier.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs, pour une réplique.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, je prends acte du fait que le Ministre-Président a mis les gens autour de la table. J'espère que cela a été concluant. Le Ministre-Président se prononce en faveur d'un *leadership* et, à cet égard, je partage son point de vue, d'autant qu'il s'agit d'un site régional. Je n'ose imaginer ce qui serait advenu s'il avait encore été géré par un opérateur privé. Donc la question du *leadership* devrait se résoudre de manière claire en fonction de nos intérêts de propriétaires. Le Port de Bruxelles a-t-il un mandat clair et définitif pour être le gestionnaire unique de ce site sur la base de la convention passée avec les autorités portuaires ? Dans l'affirmative, il me semble que la réponse à la question que vous posez devrait aller de soi !

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, M. Grimberghs et moi faisons la même analyse. Le tout est de savoir s'il s'agit de l'autorité en responsabilité immédiate sur un site — dans le cas présent, le Port de Bruxelles — qui doit avoir « l'autorité du pouvoir du dernier mot ».

Je continue à réfléchir à la question; c'est la raison pour laquelle j'ai dit qu'il faudrait un *leadership*, mais il faut le situer au bon endroit.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MOHAMED AZZOUZI A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LE ROLE DES COMMUNES ET DE L'ABP LORS DE LA FETE DE L'AID-EL-KEBIR »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MOHAMED AZZOUZI AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE ROL VAN DE GEMEENTEN EN VAN HET GAN BIJ HET AID-EL-KEBIRFEEST »

Mme la Présidente. — M. Mohamed Azzouzi a la parole pour poser sa question.

M. Mohamed Azzouzi. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le week-end dernier, la communauté musulmane célébrait la fête du sacrifice, dite « fête du mouton ». Il semblerait que cette fois le dispositif mis en place pour l'abattage et pour la récolte des déchets furent insuffisants.

L'ABP avait prévu de récolter autant de déchets que l'an dernier et équipé les quatre sites retenus en conséquence mais de manière tout à fait différente. C'est ainsi que de longues files se sont créées devant les conteneurs de l'ABP, à Molenbeek et Anderlecht principalement.

Quelles sont les raisons d'une telle pagaille ?

Comment se fait-il que les moyens mis en œuvre par l'ABP se soient avérés insuffisants tant en personnel qu'en conteneurs ?

Est-ce pour des raisons budgétaires ? Comme vous le savez, de tels événements sont prévisibles puisque c'est une matière que vous gérez depuis de nombreuses années.

En Région bruxelloise, la majorité des communes n'organisent pas d'abattages officiels. Même la commune de Schaerbeek, qui, les autres années, avait organisé un site d'abattage, s'est, cette année-ci, déresponsabilisée. Pour nous, cela est inquiétant. Cela a poussé la communauté musulmane à opter pour l'abattage à domicile, ce qui a permis à une association de défense des animaux, Gaïa pour ne pas la citer, de s'insurger contre la politique de certains bourgmestres qui incitent les Musulmans à un abattage rituel à domicile, contrairement à ce qui est prévu par la loi.

Le cas de Schaerbeek, démontre qu'il y a, cette année-ci, une certaine régression par rapport aux acquis des années précédentes. Si nous sommes favorables à l'installation de containers qui permettent d'atteindre des objectifs d'hygiène et de propreté publique, cela doit, selon nous, se faire aussi en mettant en place des sites officiels d'abattage.

Monsieur le Ministre, que comptez-vous faire vis-à-vis des communes qui ont pratiqué une politique de régression par rapport aux années précédentes ? N'y a-t-il pas moyen de créer, au niveau de la région, des obligations en matière de politique de propreté, surtout en matière de subsides régionaux ? Je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je risque de répéter ce que je dis déjà depuis plusieurs années.

Premièrement, la région n'est pas compétente en cette matière, c'est une loi fédérale. Il importe au ministre de la Santé publique de faire appliquer la loi ou de donner aux communes les moyens de la faire appliquer. Il n'appartient donc pas à la région de s'immiscer dans une disposition qui est d'ordre fédéral.

En deuxième lieu, le dépôt de containers dans la ville est une disposition que j'avais prise il y a quelques années, que l'on m'a reprochée et qui a même fait l'objet d'un jugement car il s'agissait d'une incitation à violer la loi, c'est-à-dire à favoriser l'abattage à domicile qui est illégal.

C'est la raison pour laquelle une nouvelle disposition a été prise sous le précédent gouvernement fédéral — ce n'est pas la région , qui oblige les communes à prendre un certain nombre de dispositions à charge pour elles de les prendre ou de ne pas les prendre et à charge pour la région d'aider, en aval, ces communes-là et pas les autres. Sinon, il s'agirait d'une incitation à violer la loi et il y aurait alors, à coup sûr, plus de manifestations de la part de Gaïa qui en est coutumière. Il y aurait donc certainement un recours obligé devant les tribunaux pour incitation à bafouer la loi fédérale.

La Région bruxelloise a fait tout ce qu'il fallait faire. Si, à un moment donné, il y a des files devant les abattoirs, ce n'est pas de la responsabilité de la région, c'est aux communes à organiser leur police afin que les files d'attente se déroulent de manière harmonieuse. Quant à moi, je suis toujours prêt à collaborer, mais je dis que le véritable problème réside dans cette loi. Ou elle est appliquée ou l'on considère qu'elle n'est pas applicable et on la modifie, mais cela est de la responsabilité du fédéral. Ma position ne variera pas d'un iota.

M. Mohamed Azzouzi. — Monsieur le Ministre, ce sujet me tient à cœur.

Cependant, ce qui est paradoxal, c'est que, depuis plusieurs années, se pose le même problème, que des réunions ont lieu à différents niveaux et qu'actuellement, on n'a pas encore trouvé de solution.

Cela est inquiétant.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je vous invite, vous et votre formation, à interroger le ministre fédéral en charge de cette matière, M. Demotte, ministre de la Santé publique.

M. Mohamed Azzouzi. — Nous en prenons bonne note, mais j'aimerais qu'au niveau régional, en tant qu'autorité de tutelle sur les communes, l'on puisse avoir une politique cohérente en cette matière.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. WILLY DECOURTY A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LE RESPECT DE LA REGLE DES BOURGMESTRES EMPECHES »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER WILLY DECOURTY AAN DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE NALEVING VAN DE REGEL VAN DE VERHINDERDE BURGEMEESTERS »

Mme la Présidente. — M. Willy Decourty a la parole pour poser sa question.

M. Willy Decourty. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je voudrais intervenir sur le dossier du viaduc des Trois Fontaines qui a fait couler beaucoup d'encre jusqu'à présent et qui nous a permis de déceler une situation quelques peu conflictuelle entre la Région de Bruxelles-Capitale et la commune d'Auderghem. C'est à ce titre que je souhaite intervenir.

Les deux protagonistes qui défendaient les « couleurs » respectives étaient le ministre Chabert et le ministre, bourgmestre empêché, Didier Gosuin qui s'est réapproprié, l'espace d'un instant …

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de

l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Heureusement que ce n'était pas à Saint-Gilles, la commune de M. Picqué …

M. Willy Decourty. — … l'autorité du premier magistrat de la commune, pour bien rappeler que cette commune était toujours sous son œil vigilant.

Je voudrais profiter de ce remake de « l'Aigle à deux têtes », version autoroutière, pour poser le problème de l'indispensable réserve que devraient adopter les protagonistes dans ce genre de situation.

Monsieur Gosuin, je ne vous vise pas personnellement. Vous avez cité M. Picqué, je vous citerai quant à moi une récente émission de télévision de Télé-Bruxelles où un secrétaire d'Etat fédéral, bourgmestre empêché, représentait sa commune, en l'occurrence Anderlecht. Ce n'est pas un cas isolé. Peut-être le bourgmestre faisant fonction d'Auderghem était-il lui-même empêché ou peut-être ne s'agit-il simplement que de réflexions malencontreuses d'un bourgmestre non empêché …

Bref, Monsieur le Ministre-Président, que cela ne vous empêche pas de répondre.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je ne puis m'empêcher de vous indiquer que, même si je me retrouve ici avec « l'Aiglon », j'essaierai de ne pas mettre de masque de fer afin de vous répondre.

Tout d'abord, vous indiquez que le ministre Gosuin est intervenu dans le dossier aux côtés du ministre Chabert en fonction d'un élément qui relève de ses compétences. Dès le moment où le ministre Gosuin est compétent pour la problématique des nuisances sonores et de la lutte contre la pollution des eaux générée par l'utilisation du viaduc, il était tout à fait normal de ne pas l'empêcher de s'occuper de ces questions, même s'il était sur le territoire de la commune d'Auderghem, dont il est le bourgmestre empêché.

Si j'ajoute à cela le fait que le ministre Gosuin n'a pas posé ou signé un quelconque acte administratif ou à portée juridique en la matière, ce que vous appelez le respect de la règle des bourgmestres empêchés n'a pas été enfreint. En outre, la concertation qui s'est nouée a permis d'aboutir à une solution qui agrée l'ensemble des partis qui composent la région. Cette question doit effectivement être envisagée par ce biais.

J'ajouterai que le problème reste entier et que le cas n'est pas unique. Comme vous l'avez souligné vous-même, M. Simonet a participé à une émission de télévision. Actuellement, nous ne disposons pas de règles au sens strict du terme ou de textes qui précisent ce que l'on entend par « bourgmestre empêché ».

M. Denis Grimberghs. — N'avez-vous pas la circulaire de M. Tobback ? L'avez-vous perdue ?

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur Grimberghs, ne grimpez pas tout de suite à l'arbre. Je veux simplement vous dire que la circulaire, telle qu'elle a été élaborée par M. Tobback, peut faire l'objet de plusieurs interprétations.

Je prends bonne note, Monsieur le Député, de votre intervention et je ne manquerai pas de continuer à m'intéresser à la question.

M. Willy Decourty. — Les éléments que nous avons découverts par la presse ne nous ont pas permis de comprendre que M. Gosuin était là en tant que ministre !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Il y a eu une confusion — dont le ministre Gosuin n'est pas responsable — à l'occasion d'une émission télévisée où il était indiqué en aplat rouge : M. Gosuin, bourgmestre, et pas « bourgmestre empêché ».

Je crois que la RTBF devrait faire plus attention à ce propos.

M. Willy Decourty. — Vous connaissez le proverbe italien : « *Se non è vero, bene trovato* ».

Mme la Présidente. — Vous parlez à un ancien journaliste, Monsieur Ducarme.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je n'ai pas mis les journalistes en cause.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME GENEVIEVE MEUNIER A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, ET WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, CONCERNANT « LE DEMANTELEMENT DE LA PISTE CYCLABLE, PLACE HOUWAERT »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, EN WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « HET WEGNEMEN VAN HET FIETSPAD, HOUWAERTPLEIN »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, BETREFFENDE « DE GEWESTELIJKE FIETSROUTE NR. 12 — ONDERBREKING VAN HET FIETSPAD OP HET HOUWAERTPLEIN »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. ROBERT DELATHOUWER, CONCERNANT « ITINERAIRE CYCLABLE REGIONAL N° 12 — INTERRUPTION DE LA PISTE CYCLABLE PLACE HOUWAERT »

Mme la Présidente. — Mme Geneviève Meunier a la parole pour poser sa question.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre Chabert, après quatre ans de discussions avec les habitants et commerçants, les autorités communales, la STIB, la commune de Saint-Josse a marqué son accord pour que la région réaménage la place Houwaert en y faisant passer deux itinéraires cyclables.

A la suite de certaines plaintes des habitants, la commune de Saint-Josse, sans aucune concertation avec le comité d'accompagnement, avec la région, a demandé à la direction générale des voiries de démanteler la piste cyclable. L'administration générale des voiries s'est exécutée aussitôt, sans demander de permis, alors qu'apparemment l'ampleur des travaux l'exigeait, et sans même se concerter avec une autre administration régionale qui avait obtenu le permis d'aménagement de cet espace.

Vous pouvez comprendre que les associations de cyclistes, mais aussi les habitants, sont complètement scandalisés par ce procédé, par le manque de concertation et aussi par le fait que l'argent du contribuable est jeté par les fenêtres. En effet, la région a payé le réaménagement de cette place, et à peine cela avait-il été fait, la même région a démantelé tout ce qu'elle avait fait.

Je voudrais donc demander au secrétaire d'Etat, M. Draps, s'il ne fallait pas que la direction des voiries obtienne un permis pour la démolition de cette piste cyclable. Je voudrais demander au ministre Chabert comment il peut faire preuve d'un tel mépris envers les associations de cyclistes, envers les habitants qui avaient discuté pendant quatre ans de cet aménagement, mais aussi auprès des contribuables qui ont payé cet aménagement pour qu'il soit démantelé, massacré, trois mois après son inauguration.

En plus, Monsieur Chabert, vous avez été informé des travaux de démolition dès le début, et vous n'avez pas réagi.

Je veux aussi vous demander, Monsieur Chabert, comment vous pouvez justifier le manque de concertation entre deux administrations qui dépendent d'un même secrétaire régional. Comment pouvez-vous expliquer que l'administration des voiries démantèle ce qu'une autre administration — de la politique des déplacements — avait obtenu par permis, permis qui se conformait à la demande de la commune.

Enfin, Monsieur le Ministre, je vous demande comment vous allez faire pour laisser les cyclistes traverser cette place en toute sécurité ? En tout cas, pas sur des pavés glissants comme vous aviez l'intention de le faire.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Delathouwer heeft het woord om zijn vraag te stellen.

De heer Robert Delathouwer. — Mijnheer de Minister, ik sluit mij volmondig aan bij de vragen van mevrouw Meunier.

Er wordt wel eens geklaagd dat de aanleg van fietsroutes in Brussel op zich laat wachten. In het dossier waarvan sprake, werd uiteindelijk in overleg met de handelaars, de inwoners, de fietsersverenigingen en de gemeente een hele wijk, inclusief het Houwaertplein, heraangelegd. Amper zes maanden na de officiële ingebruikneming van de nieuwe fietsroute wordt blijkbaar zonder overleg, vermoedelijk alleen op vraag van de handelaars, de hele inrichting gewijzigd.

Om de noodzaak ervan aan te tonen, roept men twee argumenten in. De stookolieleveranciers zouden geen plaats hebben om hun lading te lossen. Wanneer men weet dat die slechts een of twee keer per jaar komen leveren, dan is zo'n argument niet ernstig. Bovendien zou de brandweer worden gehinderd. Dat is zeer eigenaardig, want op het Houwaertplein kunnen bepaalde paaltjes die de brandweer bij eventuele interventies kunnen hinderen, worden ingetrokken.

De echte reden is dat er in de plaats van het fietspad vijf bijkomende parkeerplaatsen moeten komen.

Uiteindelijk verliest iedereen erbij. De fietsers worden uitgespeeld tegen de inwoners, die vooral gepleit hebben voor een groot plein, en tegen de handelaars, die denken met vijf bijkomende parkeerplaatsen klanten te winnen. Overigens, bij de heraanleg van de hele wijk had men al gezorgd voor bijkomende parkeerplaatsen op het naastgelegen plein.

Het is dus totaal onbegrijpelijk dat men zonder overleg en zonder dat de gewestelijke fietsambtenaar van de plannen op de hoogte werd gesteld, de nieuwe fietsroute na enkele maanden opdoekt.

Mijnheer de Minister, wanneer zullen de fietsers opnieuw in alle veiligheid het plein kunnen oprijden ?

Hoeveel heeft dat spelletje intussen gekost en hoeveel zal het extra kosten ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, Chers Collègues, le 8 février 2001, l'Administration régionale de l'Equipement et des Déplacements introduisait une demande de permis d'urbanisme pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable n° 12 sur le territoire des communes de Saint-Josse-Ten-Noode et de Schaerbeek.

Cet itinéraire traverse la place Houwaert et y relie la rue Traversière avec la rue des Moissons.

Les plans introduits, qui avaient été élaborés par l'administration régionale en concertation avec la commune, ne prévoyaient pas de piste cyclable séparée le long du bord de la nouvelle place Houwaert

qui est de forme triangulaire, sinon des emplacements de stationnement entre la rue des Moissons et la rue de Liedekerke.

Après l'enquête publique, la réunion de concertation avec la commission de concertation eut lieu le 17 avril 2001. Cinquante-cinq riverains et personnes intéressées étaient présents. On ne formula aucune demande spécifique en faveur d'une piste cyclable séparée le long de la place.

La commune de Saint-Josse-Ten-Noode formula un avis favorable sous réserve de quelques modifications comme la suppression de tous les arrêts pour autobus sur la place et l'obligation pour les autobus de contourner la place.

Le 16 mai 2002, plus d'un an après la réunion de concertation, l'administration de l'Aménagement du Territoire délivra un permis de bâtir qui comportait une série d'adaptations obligatoires au projet.

Une de ces conditions concernait l'aménagement de l'itinéraire cyclable autour de la place Houwaert. La bande de stationnement le long de la place entre la rue de Liedekerke et la rue des Moissons fut convertie en une piste cyclable séparée, tandis que sur le tronçon entre la rue de Liedekerke et la rue Traversière les cyclistes devaient se mélanger au trafic automobile et aux transports en commun.

Lors de l'exécution des travaux il est très vite apparu que de graves problèmes se posaient au niveau des transports en commun, quant au manque d'emplacements de stationnement pour les clients des commerces locaux et aux possibilités limitées pour décharger et charger dans le cadre de livraisons aux riverains et commerçants.

Des camions, qui s'arrêtaient pour charger ou décharger, empêchaient souvent le trafic de transit de passer. En octobre 2003, une réunion sur place eut lieu avec des représentants du Collège échevinal, de la police et des pompiers, ainsi que de l'administration régionale, au cours de laquelle la situation dangereuse fut l'objet de discussions.

Le Collège a alors demandé à l'administration régionale de procéder à quelques modifications afin de porter solution aux problèmes qui se posaient.

On ne peut pas oublier que la place Houwaert est gérée par la Commune et non par la région. Dès lors, l'administration régionale collabore directement avec les services communaux lors des travaux de réaménagement. Toutes les modifications imposées par la commune relèvent donc de la responsabilité de cette dernière.

Afin de ne pas être rendu responsable au cas où des services de secours seraient retenus sur la place lors d'une intervention urgente, le service régional a accédé à la demande de la commune. Cela ne signifie cependant pas que les cyclistes sont laissés à leur sort, bien au contraire.

S'il est exact que la piste cyclable a été convertie en zone de chargement et de déchargement d'un côté de la place, les cyclistes pourraient à présent traverser directement la place par une zone délimitée.

Cette solution offre deux avantages aux cyclistes. Ils ne devront plus effectuer de détour autour de la place, d'une part, ni cotoyer le trafic automobile, le long de la chaussée entre la rue de Liedekerke et la rue Traversière, d'autre part. La liaison pour les cyclistes entre la rue des Moissons et la rue Traversière devient par conséquent plus rapide et plus sûre.

Cette solution diminue cependant les possibilités d'utilisation de la place par les riverains.

Une autre solution possible pour les cyclistes serait la délimitation d'une bande cyclable, le long du parking nouvellement aménagé sur la place Houwaert. Cela signifierait que la piste cyclable reste maintenue comme prévu dans le permis de bâtir, mais qu'elle est déplacée de deux mètres. Cette solution aurait pour avantage que les riverains disposeraient d'une superficie plus grande et plus cohérente sur la place. Le cas échéant, le revêtement de la bande cyclable pourrait être adapté.

Quelle que soit la solution retenue, elle aboutira à une situation qui bénéficiera aussi bien aux riverains, aux commerçants et aux cyclistes.

Le coût global de tous les travaux réalisés sur le territoire de la commune de St-Josse-Ten-Noode pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable n° 12, — aménagement complet, — s'élève à quelque 710 000 EUR; le montant pour les modifications apportées à la place Houwaert s'élève à quelque 4.000 EUR.

Une réunion avec toutes les autorités concernées sera bientôt organisée au cabinet du secrétaire d'Etat, M. Draps, afin de discuter et d'arrêter définitivement la procédure pour une régularisation urbanistique des modifications au réaménagement de la place Houwaert.

Mme la Présidente. — Voilà une commune qui dispose de si peu d'espace et qui suscite deux questions !

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, je propose une projection de diapositives pour mieux voir !

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, il est vrai que le démantèlement a d'abord été demandé par la commune de Saint-Josse, dirigée par les socialistes et par le SP.A.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Mais cessez de parler du démantèlement : cette piste n'est que déplacée. Elle n'est en rien démantelée ou supprimée.

Mme Geneviève Meunier. — On voit bien que vous n'étiez pas à la manifestation des cyclistes.

On voit que vous n'êtes pas cycliste au quotidien !

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — J'habite dans le quartier, rue des Moissons. Je vois des travaux tous les jours.

Mme la Présidente. — Je rappelle que les questions d'actualité s'adressent aux ministres. Cela ne fait pas l'objet de débats. Réglez ces problèmes au sein des conseils communaux respectifs.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Il a été dit au conseiller communal Ecolo qu'il n'avait pas à faire des communiqués en disant qu'il y avait des destructions alors qu'il s'agit simplement d'un déplacement.

Mme la Présidente. — Le ministre vous a répondu, Madame Mouzon.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, je n'ai pas entendu s'il fallait un permis.

J'ai simplement entendu à la fin de la réponse de M. Chabert qu'il fallait régulariser; s'il faut régulariser, cela signifie que la commune aurait dû demander un permis.

J'aurais donc bien voulu avoir confirmation par M. Draps, de la nécessité d'un permis.

Enfin, j'espère qu'il y aura concertation avec les cyclistes. Pour les faire passer sur une place où jouent plein d'enfants, j'estime que c'est très dangereux.

Mme la Présidente. — Nous sommes dans des questions d'actualité.

Comme je l'ai demandé, on doit s'en tenir au cadre des questions d'actualité.

Het woord is aan de heer Robert Delathouwer.

De heer Robert Delathouwer. — Mijnheer de Minister, ik lig er niet wakker van of een en ander in Sint-Joost-ten-Node gebeurt, dan wel in een andere gemeente. Die gemeente maakt overigens werk van een fietsbeleid. Wat dat betreft, heb ik geen probleem.

Mijnheer de Minister, u hebt herinnerd aan de opeenvolgende maatregelen. Het is niet aan de gemeente om te zorgen voor de aanleg van een fietspad, het gewest wel. Waar ik mij zorgen over maak, is dat het gewest er blijkbaar niet in slaagt om een dossier betreffende de aanleg van een fietsroute correct af te handelen, zij het in akkoord met de gemeente. Blijkbaar heeft men tijdens de werken vastgesteld dat er problemen zouden rijzen. De gemeente heeft het gewest dan gevraagd om de fietsroute te wijzigen, vraag waarop het gewest is ingegaan zonder de bevoegde ambtenaar van het gewest ervan op de hoogte te brengen. Zo'n handelwijze roept bij mij de vraag op wat er met de rest van de fietsroutes zal gebeuren. Zullen die ook zonder meer kunnen worden tenietgedaan ?

Ik ben dus maar half tevreden over uw antwoord.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jos Chabert, minister, heeft het woord.

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Ik ben aan de vraag van de gemeente tegemoetgekomen. Na concertatie is de gemeente van mening veranderd. We zullen nu een oplossing vinden, wat niet te lang meer zal duren.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. BERNARD IDE A M. PASCAL SMET, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA DIMINUTION DES EFFECTIFS DE GARDE DU PERSONNEL OPERATIONNEL DU SIAMU »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BERNARD IDE AAN DE HEER PASCAL SMET, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE INKRIMPING VAN HET DBDMH-PERSONEEL DAT WACHTDIENST HEEFT »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. JOEL RIGUELLE, CONCERNANT « L'INQUIETUDE DU PERSONNEL OPERATIONNEL DU SIAMU »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE, BETREFFENDE « DE ONGERUSTHEID BIJ DE BRANDWEERMANNEN VAN DE DBDMH »

Mme la Présidente. — M. Bernard Ide a la parole pour poser sa question.

M. Bernard Ide. — Madame la Présidente, je compenserai le temps perdu par M. Chabert qui a répondu trop longuement.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Si l'on me pose des questions techniques, j'y réponds sous peine de recevoir des récriminations, selon lesquelles je n'aurais pas répondu aux questions.

M. Bernard Ide. — J'ai surtout aimé votre conclusion, laquelle précisait que vous alliez rattraper le cours des choses.

Monsieur Smet, je me fais ici l'écho d'un communiqué de presse publié hier par la CCSP, dans lequel elle s'adressait à vous en ces termes : « Vous jouez avec le feu ». Je veux parler des problèmes de sécurité que risque potentiellement de rencontrer la population du fait que chez les pompiers, au SIAMU, se pose un grave problème d'effectifs. Vous les avez rencontrés en début de semaine en ce qui concerne la problématique du 100 et au milieu de la semaine pour évoquer celle des effectifs.

Pour caricatur la situation, des problèmes d'effectifs et d'heures supplémentaires à prester ou non se posent. Si ces dernières sont prestées, vous rencontrez un problème financier. Dans le cas contraire, votre manière de résoudre la situation c'est de diminuer le nombre d'effectifs pour une intervention. Il n'y a guère, 18 personnes participaient à une intervention. Jusqu'à lundi dernier, il y en avait encore neuf. A présent, ils sont sept. Nous risquons de nous

retrouver avec seulement trois personnes dans une autopompe. Bref, c'est un cri d'alarme que lance la CCSP.

J'aimerais vous entendre à ce sujet, car nous sommes dans un contexte, où le travail des pompiers est rendu de plus en plus difficile. En effet, le bâti vieillit dans notre région. Il en résulte des risques d'incendie plus importants. Par ailleurs, la population augmente. J'aimerais vous entendre non pour me donner la solution que vous avez trouvée pour le moyen terme mais pour le très, très court terme, étant donné les décisions que vous avez prises.

Comment pouvez-vous me garantir que les pompiers sont encore en nombre suffisant pour assurer des interventions de nature à secourir la population dans les meilleures conditions ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question jointe.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, M. Ide ayant correctement expliqué la situation et comme nous possédons la même source d'information, je me joins à sa question.

Je m'étendrai cependant sur un détail.

Votre prédécesseur nous a seriné pendant des mois et des mois, en commission, que nous allions devoir refuser des jeunes tellement ils étaient nombreux à vouloir intégrer le corps des pompiers. Il est donc assez étonnant de constater cette situation qui risque de mettre à mal les services de secours.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Pascal Smet, secrétaire d'Etat.

M. Pascal Smet, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, le cadre du service d'incendie Bruxellois décidé en 1998 prévoit 1.002 membres du personnel opérationnel.

Aujourd'hui, 919 membres du personnel opérationnel sont en service dont 802 disponibles. Sur la base de ce nombre et compte tenu des heures supplémentaires à compenser par un congé, l'officier chef de service a décidé de ramener le nombre d'unités opérationnelles à 130 à partir du 2 février. Ces 130 unités, (moins les malades d'un jour) qui sont donc présentes sept jours sur sept et 24 heures sur 24 se trouvent en permanence à la caserne principale et dans les huit avant-postes.

Par rapport aux mois précédents, ces unités représentent effectivement une baisse du nombre d'effectifs de garde. Par ailleurs, à certains moments dans le passé le nombre d'effectifs de garde s'élevait à environ 130 personnes. La situation actuelle n'est donc pas nouvelle, ce qui est confirmé par le rapport de l'officier chef de service que j'ai reçu ce matin. Je cite : « *Of hiermee de veiligheid van de bevolking of het personeel in het gedrang komt is twijfelachtig, omdat de situatie van vandaag niet nieuw is en zich de laatste tien jaar regelmatig heeft herhaald.* ».

Je voudrais signaler une fois de plus que seul l'officier chef de service est compétent pour l'organisation opérationnelle du SIAMU. En effet, il décide seul et de manière autonome où et quand il affecte son personnel.

Mais les deux questions qui ont été posées concernent le recrutement du personnel pour le SIAMU et l'extension du cadre.

Je suis d'accord pour mener une discussion sur l'extension du cadre mais sur la base d'une analyse correcte de la situation actuelle et sans tabou.

Je voudrais faire remarquer que 250 pompiers seront engagés en quatre ans, dont cent cette année, soit un quart du cadre complet. La baisse du nombre d'effectifs de garde est liée à d'autres facteurs — moins d'heures à prester, moins de gardes à prester, plus de formation, des gens malades, de longue durée, plutôt qu'à la diminution de l'effectif.

La mesure qui consiste à limiter à 130 le nombre d'effectifs de garde à partir du 2 février a été prise par l'officier chef de service dans l'attente des recrutements prévus. Cette situation ne doit pas induire un sentiment d'insécurité, puisque les officiers de garde prennent tous les jours des mesures pour équiper les casernes.

Je cite à nouveau le chef de service : « *Mag ik eveneens de aandacht vestigen op het feit dat hoger vermelde situatie, namelijk het terugbrengen van het effectief tot 130 eenheden, geen enkele invloed heeft op het aantal te verzekeren diensten daar geen enkele voertuigdienst wordt afgeschaft en de uitrukken worden verzekerd op basis van de aanvragen ?* ».

Enfin, il conviendra de mener une discussion de fond sur l'organisation du SIAMU pour déterminer quels services il doit fournir et pour connaître les moyens à déployer à cet effet. Une telle discussion doit être toutefois objectivée. Il est temps de s'attaquer au problème et aux solutions possibles. Ce sera la première tâche de la nouvelle direction qui sera encore mise en place sous ce gouvernement.

M. Bernard Ide. — Je vous ai bien entendu, mais vous parlez plutôt du moyen terme, alors que j'avais terminé par une question bien précise : est-ce que, aujourd'hui, plus que lundi dernier, la population va avoir un service de pompiers s'occupant moins bien de sa sécurité, oui ou non ?

Si vous me répondez non, on verra bien plus tard, et si jamais vous n'avez pas dit la vérité, je reviendrai à la charge.

Et si vous me répondez oui, alors il y a quelque chose à faire et vous êtes tout de même le ministre de tutelle pour cette question.

M. Joël Riguelle. — Je voulais simplement ajouter que dans le rapport que vous faites des paroles de votre officier dirigeant, il dit que ce n'est pas une certitude d'avoir vraiment un service *up to date* aujourd'hui.

Vous me dites que tout va bien; vous dites aussi, et cela m'inquiète, qu'il faut vérifier si les pompiers doivent bien faire toutes les missions qu'on leur confie.

Si l'on réduit de plus en plus les missions du service public — je ne sais pas si vous voulez les transférer au privé — pour éteindre les incendies, il faut quand même être prudent en ce qui concerne ces services essentiels.

M. Pascal Smet, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Je n'ai pas dit cela.

Vous avez certainement vous aussi une expérience en management. Cela ne veut pas dire qu'il faut toujours plus de personnes. Je suis prêt à voir, en comparaison avec les corps des autres pays, comment les pompiers sont organisés. Nous le ferons sans tabou, mais, encore une fois, la loi ne m'autorise pas à organiser le service des pompiers. Je voudrais bien le faire mais je ne le peux pas, légalement. On peut simplement mettre le personnel à disposition du SIAMU. J'ai un rapport du chef de service des pompiers disant qu'il faut davantage de personnel mais qui dit aussi d'autres choses.

Il précise qu'on doit tenir compte du régime de travail, des droits acquis, etc.

Je propose donc de nommer une nouvelle direction générale, encore sous ce gouvernement. C'est un système de mandat, c'est-à-dire que ce nouveau directeur général et ce nouveau directeur général adjoint doivent établir un plan dans lequel seront précisés les objectifs stratégiques et opérationnels des pompiers et le personnel effectif. Nous sommes prêts à discuter de tout.

M. Bernard Ide. — Et la réponse à ma question, Monsieur Smet ? Est-ce que la sécurité est aussi bien assurée aujourd'hui que lundi dernier ?

M. Pascal Smet, sécretaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — C'est ce que les pompiers me disent, oui.

Mme la Présidente. — Cette réponse rejoint celle que le secrétaire d'Etat avait donnée à M. Cools à l'occasion d'une question orale concernant les effectifs des pompiers.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. PAUL GALAND A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LE CHANTIER DE RECONSTRUCTION DU VIADUC DES TROIS FONTAINES — ET LA LUTTE ANTIBRUIT »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PAUL GALAND AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE WERKEN AAN HET DRIE FONTEINEN-VIADUCT — EN DE BESTRIJDING VAN DE GELUIDSHINDER »

Mme la Présidente. — M. Paul Galand a la parole pour poser sa question.

M. Paul Galand. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, il a déjà été question aujourd'hui du viaduc des Trois Fontaines. Pour ma part, j'aimerais savoir si des mesures antibruit sont prévues à l'occasion des travaux, tant du côté des habitations que du côté du Rouge-Cloître. Tous les amoureux de la forêt et de ce site savent combien les nuisances sonores engendrées par la circulation automobile sur ce viaduc se répercutent dans cet espace forestier particulièrement remarquable. Il est regrettable que l'on doive subir pendant des générations les effets des mauvais choix routiers intervenus à une certaine époque.

Les travaux envisagés constituent une occasion qu'il faut mettre à profit pour minimiser, sur une distance suffisante, les nuisances évoquées.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, dans le cadre de la remise en état du viaduc, je me suis engagé à prévoir la pose d'un revêtement asphaltique antibruit ainsi que la pose de murs antibruit de type absorbant. Pour la réalisation de ces mesures, mon administration se basera sur l'avant-projet d'une étude et sur une expertise acoustique de la E411 en Région bruxelloise, effectuée par le bureau ARIES pour l'IBGE. Ce bureau y propose la construction de murs antibruit tant du côté du Rouge-Cloître que du côté du centre sportif de l'ADEPS et des habitations.

Dès que les plans définitifs auront été établis, une demande de permis d'urbanisme sera introduite.

Je vous signale que la construction des murs antibruit le long de la E411 faisait partie du programme physique des investissements routiers pour 2004.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Paul Galand.

M. Paul Galand. — Je souhaite obtenir une précision complémentaire ayant trait à la dimension paysagère et esthétique du problème. Prévoit-on une utilisation de matériaux adaptés à l'environnement forestier de cet endroit de l'autoroute ? Les murs antibruit auront-ils l'aspect de parois perforées isolantes ou optera-t-on par exemple pour du bois, mieux adapté à l'endroit ? L'administration a-t-elle été attentive à cet aspect des choses ?

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — S'il devait apparaître que ce n'est pas le cas, je ne manquerai pas d'attirer l'attention de l'administration sur cet aspect des choses.

Mme la Présidente. — De toute façon, c'est noté dans les annales du Parlement.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — C'est pour cela que je l'ai dit !

Mme la Présidente. — Il est plus agréable de voir du bois !

QUESTION D'ACTUALITE DE MME MARION LEMESRE A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « LES PLANS D'AMENAGEMENT DES BOULEVARDS DU CENTRE AINSI QUE DU BOIS DE LA CAMBRE »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW MARION LEMESRE AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE PLANNEN VOOR DE AANLEG VAN DE LANEN VAN HET CENTRUM EN VAN HET TERKAMERENBOS »

Mme la Présidente. — Mme Marion Lemesre a la parole pour poser sa question.

Mme Marion Lemesre. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Monsieur le Secrétaire d'Etat, ma question concerne deux plans d'aménagement qui sont situés sur le territoire de la ville de Bruxelles. Je précise que je ne cherche pas à mener ici un débat portant exclusivement sur la ville parce que l'impact de ces deux plans d'aménagement en termes économiques et de mobilité dépasse largement le cadre du territoire de la ville de Bruxelles. Ces deux plans qui ont été présentés à la presse mais aussi à la Chambre de Commerce concernent, d'une part, l'aménagement du Bois de la Cambre et, d'autre part, l'aménagement des boulevards du centre. Dans les deux cas, outre l'amélioration esthétique et l'embellissement de ces aménagements, il convient d'être très prudent en ce qui concerne les répercussions sur les quartiers concernés par ces jonctions. Je rappelle que le Bois de la Cambre sert de transit sans que l'on puisse toutefois parler d'une circulation de transit. Il s'agit en effet d'une circulation intra-urbaine entre des quartiers. Dans ce cas, il s'agit principalement d'Uccle et des quartiers du sud de Bruxelles.

Pour les boulevards du centre, il s'agit de Forest et Saint-Gilles d'un côté, jusqu'à Laeken de l'autre côté. Nous sommes donc là dans la jonction Nord-Midi.

Quand j'examine le plan d'aménagement des boulevards du centre, la ville de Bruxelles prévoit de ne maintenir qu'une bande de circulation dans chaque sens, chacune étant doublée d'une piste cyclable, avec des trottoirs encore élargis et une ligne blanche infranchissable au milieu, je ne peux que craindre le risque d'étouffement et d'asphyxie du centre-ville, ce qui conduira à l'étouffement des commerces qui seront difficilement accessibles. Il en résultera aussi des fermetures de commerces et des pertes d'emploi.

Tout cela est envisagé sans aucun plan global de circulation pour la région et sans étude d'impact économique pour les quartiers reliés par ces deux types de jonction, le Bois de la Cambre et les boulevards du centre.

D'où mes questions, Monsieur le secrétaire d'Etat.

Vous allez être amené à délivrer un permis d'urbanisme.

Avez-vous déjà été sollicité en ce sens ? Les permis d'urbanisme que vous serez amené à délivrer dans les deux cas ne devraient-ils pas s'accompagner d'une étude d'impact économique, au moins pour les communes visées, afin de disposer d'une vision globale de ces deux plans d'aménagement qui, je le rappelle, font aussi l'objet d'un financement régional dans le cadre de l'accord de coopération.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Madame la Présidente, comme l'a dit Mme Lemesre, les deux projets sont effectivement d'importance supra-communale par les effets qu'ils peuvent induire sur la circulation dans d'autres communes et dans l'ensembles de la région. Je distinguerai les deux cas parce qu'ils présentent des différences quant à la procédure.

Pour ce qui concerne les boulevards centraux, je ne suis actuellement saisi d'aucune demande de permis d'urbanisme. Un comité d'accompagnement fonctionne actuellement puisque, comme l'a rappelé Mme Lemesre, le financement de ces travaux se situe dans le cadre de l'accord de coopération.

Dès le mois de décembre dernier, j'ai attiré par écrit l'attention du service du MCI sur les conséquences de la réduction drastique des espaces de circulation sur les boulevards centraux. Il était question de maintenir une chaussée de 7 mètres de large, ce qui me semble incompatible avec la densité du trafic qui existe actuellement à cet endroit. Je regrette que la ville de Bruxelles n'ait pas pris l'option de commencer par réaménager la partie ouest du boulevard de la petite ceinture, notamment le long du canal, Porte de Ninove, Porte de Flandre, etc., afin de mieux gérer la circulation aux alentours du pentagone. Je déplore qu'elle se soit lancée d'abord dans une opération de réduction assez drastique de la capacité de circulation à l'intérieur du pentagone sur le principal axe nord-sud.

Vous comprendrez que je suis particulièrement attentif à ce dossier. Je vais demander au fonctionnaire délégué à mon administration de me signaler immédiatement toute demande de permis d'urbanisme qui serait adressée dans le cadre de ce projet.

Pour ce qui est du plan du Bois de la Cambre, mes services ont reçu une demande de permis d'urbanisme il y a exactement une semaine. Des vérifications doivent encore être effectuées mais cette demande ne semble pas correspondre à l'avis remis en l'espèce par la Commission Royale des Monuments et Sites. Je rappelle qu'au Bois de la Cambre, nous nous trouvons dans un site classé, ce qui nécessite une procédure sur avis conforme de la Commission Royale des Monuments et Sites. Il va de soi que si cet avis n'est pas respecté, je serai dans l'impossibilité de faire délivrer le permis d'urbanisme sollicité.

Je demanderai, dans un cas comme dans l'autre, des études complémentaires quant aux influences des aménagements projetés sur la mobilité globale dans notre région et, en tout cas, dans les quartiers adjacents. Je ne me contenterai pas de laisser l'administration déli-

vrer des permis d'urbanisme sans débat préalable sur les projets tels que présentés.

Mme Marion Lemesre. — Monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à préciser que sur les boulevards du centre, il y aura lieu de gérer le gros chantier du casino. Avant de donner les coups de pioche pour l'aménagement des boulevards, il faudra d'abord gérer la circulation autour de ce chantier important.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — J'en tiendrai compte.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME ANNE-FRANCOISE THEUNISSEN A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LES EVENTUELLES MODIFICATIONS DU CONTRÔLE DES CHOMEURS »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ANNE-FRANCOISE THEUNISSEN AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE EVENTUELE WIJZIGINGEN IN DE CONTROLE VAN DE WERKLOZEN »

Mme la Présidente. — Mme Anne-Françoise Theunissen a la parole pour poser sa question.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, cette semaine, nous avons reçu quotidiennement des informations sur les débats relatifs au contrôle et aux sanctions des chômeurs à la suite de la suspension de l'article 80. Nous avons entendu les positions des uns et des autres, notamment celle du ministre wallon mais pas la vôtre, Monsieur le Ministre, pour la Région bruxelloise. Il ressort des dernières informations qu'il aurait été décidé que les personnes engagées dans le cadre d'un plan d'accompagnement ne seraient pas passibles de sanctions lorsqu'elles sont engagées dans le processus d'intégration. Par ailleurs, il semble que l'on effectuera les contrôles par cohorte d'âge jusqu'en 2007, année où l'on devrait contacter les 38-49 ans.

Si l'on s'insert dans le processus de Lisbone, la région devrait engager dans un processus d'intégration 85.000 demandeurs d'emplois indemnisés, parmi lesquels 61.800 chômeurs complets indemnisés. Mais en tout état de cause elle devrait s'engager auprès de 26.200 chômeurs de longue durée au chômage depuis plus de deux ans.

Ces décisions soulèvent des questions fondamentales. Tout d'abord, il est décidé que les chômeurs eux-mêmes doivent faire la preuve de leur engagement dans le PAC et de leur volonté à trouver du travail. De nombreuses questions se posent sur la collecte des données qui les concernent. On a même été jusqu'à parler de l'introduction d'une puce avec la mention de toutes les données relatives aux demandeurs d'emploi et de toutes les démarches qu'ils ont entreprises.

A ce stade-ci, Monsieur le Ministre, je vous demande d'informer l'Assemblée sur les positions que vous avez prises au cours des réunions intervenues cette semaine entre les différents ministres de l'Emploi et du Travail. Je rappelle que si nous avons entendu le ministre wallon, nous n'avons pas entendu les positions que vous avez défendues.

J'aimerais savoir aussi quelles sont les décisions qui ont été prises cette semaine et quelles sont les questions actuellement encore en chantier. Quelles mesures envisagez-vous prendre pour protéger les demandeurs d'emploi engagés dans un plan d'accompagnement ? Combien de chômeurs seront-ils engagés dans un tel plan d'ici le 1er juillet 2004 ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, il me sera difficile de répondre en deux minutes aux quatre questions d'actualité de Mme Theunissen.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Mes questions sont pertinentes et même fondamentales.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je tiens à dire à Mme Theunissen que si elle avait développé tous ces points dans le cadre de la question orale qui était prévue, j'aurais disposé de davantage de temps pour y répondre et de la possibilité de le faire de manière beaucoup plus complète.

Si vous ne m'avez pas entendu à la RTBF, c'est que le magnétophone du journaliste qui m'interview s'est bloqué après l'intervention de M. Courard. Ce journaliste a d'ailleurs présenté ses excuses pour cet incident. Mais je présume que vous m'aurez entendu sur Télé-Bruxelles et sur TV Brussel.

Une seule réunion a eu lieu au niveau ministériel, au cours de laquelle aucune décision n'a été prise. Il s'agissait d'une réunion informelle, destinée à échanger des informations et à discuter de la façon dont l'Etat fédéral organisera un contrôle sur la disponibilité des chômeurs et des demandeurs d'emploi mais aussi de la manière dont nous comptons développer les processus de transmission de certaines données et d'organisation d'un suivi plus approfondi des demandeurs d'emploi.

Que se dessine-t-il en suivi de la Conférence Nationale pour l'Emploie ? Les propositions seraient de travailler en effet par cohorte, disons plutôt par catégorie d'âge. Dans un premier temps, l'Etat fédéral ne s'intéresserait qu'aux demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans, ensuite à ceux âgés de 25 à 30 ans ayant une durée de chômage de plus de 21 mois. Ce que j'ai proposé, comme mon collègue de la Région wallonne, c'est de nous laisser le temps de mettre en place les dispositifs d'accompagnement, qui sont d'ailleurs prévus budgétairement. Vous aurez remarqué que dans notre budget régional, 4 millions EUR supplémentaires ont été prévus pour assurer un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi. Nous envisageons, avec l'ORBEm, de proposer à tous ces demandeurs d'emploi un contrat de projet professionnel qui assure un suivi, un ensemble d'actions. Mon idée est que les personnes qui sont enga-

gées dans ce contrat, qui ont donc signé un tel contrat, seraient dispensées d'un contrôle de l'ONEm.

Au stade actuel, des discussions ont lieu entre les membres des différents cabinets dans le but d'affiner ces propositions.

Ma position est également que dès qu'un demandeur d'emploi serait convoqué par l'ONEm pour justifier de sa disponibilité et de sa recherche d'un emploi, il puisse être accompagné par un de ses conseils ou un représentant de l'organisation syndicale à laquelle il est éventuellement affilié.

Je rappelle également qu'en terme de plan d'accompagnement, les moyens supplémentaires mis à la disposition de l'ORBEm devraient lui permettre en 2004, en vitesse de croisière, de rencontrer 40.000 demandeurs d'emploi, soit 10.000 de plus que l'année précédente. Parmi ces 40.000 demandeurs d'emploi, il est évidemment possible d'intégrer tous ceux de moins de 25 ans et même ceux de moins de 30 ans.

Cela dit, il est clair qu'il y a aura là un engagement de la part de la région de fournir ces contrats de projet professionnel à l'ensemble des demandeurs d'emploi d'ici 2007, ce qui suppose que sous la prochaine législature, les efforts budgétaires et les efforts d'engagement de personnel à l'ORBEm soient poursuivis et même amplifiés.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Je remercie le ministre.

Donc, votre position, Monsieur le Ministre, c'est qu'aucun contrôle ne sera effectué vis-à-vis de ceux qui ont signé un contrat de projet.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Sauf s'ils en sortent !

Mme Anne-Françoise Theunissen. — J'espère que cette position sera maintenue, mais il faut savoir pourquoi des chômeurs et chômeu sortent du PAC. Cela peut faire l'objet d'un autre débat. Il y a parfois des défaillances, qui ne sont pas directement liées à l'absence de volonté de ces personnes ou de leur impossibilité à s'insérer. C'est un public auquel il faut laisser une certaine latitude sachant qu'il éprouve des difficultés supplémentaires à celles de sa recherche d'emploi. Il faut pouvoir en tenir compte.

Si je comprends bien, le contrat de projet n'est pas nécessairement lié au plan d'accompagnement des chômeurs. Toutes les personnes ayant un contrat de projet n'entrent pas nécessairement dans un plan d'accompagnement des chômeurs.

Votre réponse n'est pas suffisamment claire. Quarante mille personnes entrent dans le plan d'accompagnement des chômeurs. Cela veut-il dire que l'on pourrait essayer, dans les trois ans qui viennent, d'atteindre les 80.000 demandeurs d'emploi indemnisés en Région bruxelloise, soit qu'ils aient signé un contrat de projet, soit qu'ils entrent dans un plan d'accompagnement des chômeurs ?

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — L'objectif est bien celui-là.

Mais je me permets d'ajouter qu'au cours des discussions avec le gouvernement fédéral, j'ai demandé à ce dernier de donner un signe positif vis-à-vis des demandeurs d'emploi bruxellois qui éprouvent d'énormes difficultés à trouver un emploi dans un certain nombre d'organismes qui dépendent du gouvernement fédéral et où le pourcentage de Bruxellois employés est largement inférieur à la part que représente la population bruxelloise. Jusqu'à présent, je n'ai obtenu aucune réponse.

PROJET D'ORDONNANCE INSTITUANT LE CENTRE DE COORDINATION FINANCIERE POUR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET INSTITUANT UNE CENTRALISATION FINANCIERE DES TRESORERIES DES ORGANISMES D'INTERET PUBLIC BRUXELLOIS

Discussion générale

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT INSTELLING VAN HET FINANCIEEL COORDINATIECENTRUM VOOR HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST EN TOT INSTELLING VAN EEN FINANCIELE CENTRALISATIE VAN DE THESAURIEEN VAN DE BRUSSELSE INSTELLINGEN VAN ALGEMEEN BELANG

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

Aan de orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

M. Jean-Pierre Cornelissen, co-rapporteur, étant en mission à l'étranger, c'est M. Olivier de Clippele, co-rapporteur qui a la parole.

M. Olivier de Clippele, rapporteur. — Madame la Présidente, l'objectif du projet soumis à notre approbation vise la réalisation d'économies d'échelle dans la gestion financière de la région et de ses institutions pararégionales sans pour autant, et c'est important, porter préjudice à leur autonomie.

Le présent projet d'ordonnance vise la centralisation des trésoreries des institutions bruxelloises d'intérêt public. A cet effet, un service à gestion séparée formera la plate-forme sur laquelle le centre de coordination financière, le CCFB, sera implémenté.

Les tâches de ce CCFB ont été clairement définies d'un point de vue juridique et l'autonomie de chaque institution a été garantie en prévoyant des accords tripartites entre le CCFB, le banquier et les institutions participantes.

De longs débats ont lieu en commission, relativement techniques mais néanmoins importants, sur la portée du projet d'ordonnance qui est soumis à notre approbation. Je ne citerai que la fin des débats qui vont vous démontrer la portée exacte de ce projet.

Ce projet s'est aligné sur le projet wallon qui est lui-même, paraît-il, une copie du décret flamand. Mme Mouzon n'a pas été tellement convaincue du « copié-collé » car elle estime que l'opération wallonne n'est qu'une simple centralisation des trésoreries — qui ne sert pas à rééquilibrer le budget.

Mme Grouwels a fait le même constat en ce qui concerne la Flandre : il ne s'agit aussi que d'une centralisation des trésoreries et l'opération a rencontré un vif succès en Flandre.

Le ministre des Finances a confirmé qu'à Bruxelles, il s'agit d'une opération de centralisation des trésoreries. Par ailleurs, Bruxelles se voit offrir une double opportunité. D'une part, elle pourra refinancer la société du logement en évitant de la requalifier dans le périmètre de la région. D'autre part, il sera possible, grâce à cette opération, d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2004, indépendamment du fonctionnement de cet organe de financement. C'est pourquoi il est nécessaire de réaliser cette opération dès à présent.

Le projet a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, vu les garanties décidées par le gouvernement et les déclarations faites par le ministre en commission, telles qu'elles sont contenues au rapport, le Groupe socialiste votera le projet d'ordonnance instituant le Centre de Coordination financière pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour rappel, les garanties données aux pararégionaux concernent la maîtrise de leur trésorerie centralisée au CCFB, la rémunération de la mise à disposition de ces montants, le respect de leur autonomie, l'indemnisation des pertes financières éventuelles, le droit de se retirer si le CCFB ne respecte pas les règles du jeu. Ces garanties sont précisées en pages 12 et 13 du rapport.

L'une d'elles, et non des moindres, est la relation contractuelle entre chaque pararégional et le CCFB, prévue à l'article 7 du projet. Suivant les déclarations du ministre, ces conventions — qui dit convention dit liberté contractuelle — permettent de modaliser très largement la centralisation des trésoreries, malgré les termes péremptoires de l'ordonnance en ces articles : article 3, paragraphe 3 — c'est-à-dire l'obligation de confier au CCFB tous les comptes financiers et tous les placements — article 4, c'est-à-dire l'inapplication des procédures d'avis et l'article 5, c'est-à-dire l'abrogation des dispositions légales et réglementaires ainsi que des stipulations contractuelles qui seraient contraires à l'ordonnance.

En effet, afin notamment de ne pas perdre en dédommagement des pertes subies par les pararégionaux ce que la région gagnerait en centralisant les trésoreries, il sera possible de convenir que certains comptes financiers ou placements ne seront pas centralisés ou pas avant un certain temps, s'il s'avère qu'en raison de leur nature ou en raison des obligations contractées par les pararégionaux envers des tiers-clients, co-contractants, organismes financiers, le fisc, etc. — la centralisation serait inopportune.

Le Groupe socialiste regrette toutefois que ce projet ait été présenté en fin de législature, dans l'urgence et — il faut bien le dire — dans une grande opacité. Dans un premier temps, à l'occasion de l'examen du budget 2004, l'opération nous a été présentée comme un procédé astucieux pour récupérer des moyens de paiement qui, sans cela, nous feraient dépasser le plafond d'endettement admis par le Conseil supérieur des Finances, tout en refinançant via une recapitalisation de la SLRB, le remboursement de notre part de la dette du FADELS. Les membres de la commission des Finances ont dû batailler ferme pour y voir clair dans les chiffres, les mécanismes envisagés, les marges récupérées, etc…

La Cour des comptes, elle-même, ne s'y retrouvait pas.

Dans un second temps, à l'occasion de l'examen du présent projet, l'opération nous a été présentée essentiellement comme une centralisation des trésoreries, le remboursement de la dette du FADELS ayant été réalisé entretemps par un emprunt pour financer la recapitalisation de la SLRB et le surplus de moyens affectés au logement social. Il a fallu mettre les pieds dans le plat pour obtenir le « *ruling* » de la Banque nationale (annexe I du rapport), quelques montants de trésorerie des pararégionaux concernés (annexe II du rapport) et l'avis du Conseil économique et social (annexe III du rapport).

Lisez bien ces annexes ! Elles sont très révélatrices de ce que nous travaillons dans l'imprécision.

Le Groupe socialiste regrette aussi que, malgré l'avis contraire du Conseil d'Etat (pp. 7 à 9 du projet) — encore un avis révélateur de ce que nous avançons dans l'urgence et sans grande visibilité ! —, le projet recoure à la technique de l'abrogation implicite des dispositions légales, réglementaires et contractuelles contraires à l'ordonnance. Le Groupe socialiste sera donc très vigilant à cet égard. Il veillera à ce que, à l'occasion de la négociation des conventions, le CCFB fasse preuve de la souplesse nécessaire pour permettre aux pararégionaux de terminer, sans dommage, les relations contractuelles en cours avec leurs clients, banquiers et autres co-contractants. Et tant pis si les conventions ne sont pas toutes conclues avant la mi-juin !

Le Groupe socialiste regrette enfin que, malgré un « *ruling* » qui ne constitue pas une garantie claire, précise et fiable, les pararégionaux hors périmètre de consolidation — la SLRB, le Port de Bruxelles et la STIB — soient inclus dans l'opération. Il y voit un risque d'alimenter le processus d'intégration de ces pararégionaux dans le périmètre de consolidation. Sur ce point, le Groupe socialiste demande au gouvernement une analyse précise et sérieuse de la situation de ces trois pararégionaux et des mesures à prendre pour éviter le cataclysme qu'une intégration de la dette de la STIB dans le périmètre de consolidation représenterait pour la survie même de la région. Plus généralement, le Groupe socialiste demande instamment aux responsables politiques de tous bords de cesser de considérer ou de présenter les normes SEC'95 comme si elles nous avaient été dictées sur le Mont Sinaï.

Nous rappelons que ces normes, si elles sont conçues et respectées de façon rigide, sont la voie royale pour la privatisation des

entreprises et services publics. Elles empêchent, en effet, les pouvoirs publics de financer les investissements nécessaires pour s'adapter aux avancées technologiques.

Certes, le dossier est technique et rébarbatif. Ce n'est pas le genre de sujet qui fait la une de la presse. Ce n'est pas le genre de combat politique qui séduit les foules ou rapporte des voix. C'est pourtant un enjeu lourd de conséquences. Le Groupe socialiste suivra donc la mise en œuvre de l'ordonnance avec toute l'opiniâtreté dont il est capable. Il préfère en effet, une opération bien menée, éventuellement dans l'indifférence générale, aux déclarations tonitruantes mais vaines qu'on entend hélas quand on s'aperçoit, trop tard, que les factures payées par la collectivité, tous comptes faits, sont sensiblement plus élevées. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric André.

M. Eric André. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, l'intervention de Mme Anne-Sylvie Mouzon, fait preuve de beaucoup de bon sens. Cependant, je n'en partage pas le ton car je suis de nature plus optimiste qu'elle.

Mon groupe et moi-même sommes satisfaits des réponses que le ministre des Finances nous a données en commission. Bien entendu, on pourrait regretter ci et là que le texte ne soit pas aussi clair que nous l'aurions souhaité. Cependant, vu les explications et l'interprétation du rapport données par le ministre, beaucoup de remarques que vous avez formulées sont rencontrées. Je pense notamment au fait que les pararégionaux non consolidés dans le périmètre de la région continueront à jouir d'une situation particulière. Notamment, ils pourront disposer librement de leur trésorerie et éventuellement même de leur trésorerie commerciale.

La STIB, le Port de Bruxelles pourront bénéficier de cette trésorerie, indépendamment de la gestion en pool du cash de la région.

Pour le reste, de quoi parle-t-on ? D'une opération qui a du bon sens. On constate qu'il y a des trésoreries à gauche et à droite, alors que la région emprunte …

Il vaudrait mieux globaliser l'ensemble des trésoreries, faire en sorte que sur ces trésoreries on n'ait plus un intérêt créditeur, aujourd'hui ridiculement faible — aux alentours de 2 % — et s'abstenir désormais de payer une charge de dette qui, elle, tourne autour de 4 % ou 4,5 %. Le gain est évident : 200 points de base. Sur des montants substantiels, le gain est automatique pour la région. C'est ce calcul que fait toute grande entreprise organisée, toute institution quelque peu structurée; cela s'appelle du « *cash pooling* » et il ne faut y voir rien de plus. En effet, cette structure va servir de banque dans l'ensemble de l'organisation régionale.

Les dépôts des différents pararégionaux vont alimenter son compte et donc sa trésorerie et elle va utiliser cette dernière pour alléger la charge de la dette de la région. Le gain doit pouvoir être partagé. Dès qu'il s'agit d'un dépôt par les pararégionaux, ces derniers disposent, pleinement comme le ministre l'a bien rappelé en commission de ces dépôts et donc de cette trésorerie dans les limites évidemment de l'autorisation budgétaire dont ils disposent. Cela signifie que pour les pararégionaux qui sont à l'intérieur du périmètre de consolidation, les crédits budgétaires déterminent clairement ce qu'ils peuvent faire ou pas. Quant à ceux qui sont hors du périmètre de consolidation, ils disposent entièrement et pleinement de leur trésorerie.

Madame la Présidente, ce texte, qui aurait peut-être gagné à être davantage nuancé dans certains de ses articles — sur ce point, je partage l'avis de Mme Mouzon — a reçu tellement de réponses satisfaisantes du ministre en commission que je ne vois aucun l'objection à ce qu'il soit voté par l'ensemble de ce Conseil.

Madame Mouzon, vous avez raison : c'est un point technique qui ne mérite pas de grands débats politiques.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je dois avouer que Mme Mouzon a fait un assez bon rapport des travaux tels qu'ils se sont déroulés. Il s'agissait en tout cas d'un rapport moins « langue de bois » que ce qui s'est passé réellement lors des travaux de la commission.

Le groupe Ecolo aurait soutenu à 200 % un projet d'ordonnance visant à mettre en place un centre de coordination financière s'il n'y avait pas eu cette petite confusion, cette espèce de « couac » relevé par Mme Mouzon tout à l'heure et par moi-même en commission. Je parle ici du discours qui a été fait pendant les discussions budgétaires en décembre 2003.

A l'époque, lors de l'exposé général, au nom du gouvernement, M. Vanhengel nous a dit que cette opération était sans précédent, que c'était le coup génial de la législature : on faisait en sorte que des trésoreries qui n'étaient plus accessibles par les pararégionaux servent utilement à la politique du logement, en permettant un remboursement « *one shot* » de la dette du FADELS au niveau fédéral.

A l'époque, c'était présenté comme tel. Ce n'est pas la mise en place d'un centre de coordination financière qui est choquante, c'est la relation entre ce qui a été dit dans le cadre du budget — et qui a conduit à ce que certains puissent l'adopter comme tel au mois de décembre — et ce qui apparaît maintenant dans le projet d'ordonnance qui institue ce centre de coordination financière.

Contrairement à ce qui a été dit, la trésorerie qui appartenait aux pararégionaux ne disparaît pas; on ne récupère pas cette trésorerie qui aurait été inutilisable, on ne fait que l'emprunter. Donc, cette opération qui avait été présentée comme une action géniale se résume à une sorte d'emprunt, à une espèce de jeu d'écritures qui a été fait par le gouvernement régional avec de l'argent qui reste dû aux pararégionaux.

Il est évident que l'argent qui a été utilisé ici dans un jeu d'écritures pour essayer de respecter les objectifs du Conseil supérieur des Finances, en termes de capacité d'emprunt, est dû pour les législatures suivantes — à un moment donné ou l'autre quand les pararégionaux, comme mentionné dans le projet d'ordonnance, demanderont d'utiliser leur trésorerie.

C'est cet aspect qui est malheureux, et c'est pourquoi le groupe Ecolo ne peut soutenir en tant que tel le projet d'ordonnance qui a été présenté. Notre groupe s'abstiendra. Je pense vraiment qu'il est

rare qu'une interprétation faite par le gouvernement soit démentie un mois après.

Je trouve, Monsieur Vanhengel, que vous n'avez pas été correct avec le Parlement. C'est la raison pour laquelle le groupe s'abstiendra sur ce projet d'ordonnance.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Guy Vanhengel, ministre.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Madame la Présidente, Chers Collègues, je voudrais en premier lieu remercier les deux rapporteurs — dont l'un a pris la parole — pour leur rapport. Je voudrais également remercier le rapporteur oral pour son rapport concis, mais tout à fait exact, au sujet des éléments-clés qui nous amènent au vote de l'ordonnance à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Je remercie aussi les services et les deux rapporteurs pour l'excellent rapport écrit que nous avons reçus.

Mevrouw de Voorzitter, ik neem ook goed akte van wat mevrouw Mouzon namens de PS-fractie heeft gezegd. Ik heb drie punten van kritiek gehoord. Een eerste punt van kritiek is dat het ontwerp op het einde van de legislatuur komt. Een tweede punt is dat het met bekwame spoed moet worden behandeld. Een derde punt is dat het « *opacité* » vertoont, anders gezegd dat de operatie in een lichte duisternis plaatsvindt.

Dat dit ontwerp op het einde van de legislatuur komt, is niet zo verbazingwekkend. We moeten beseffen dat in de geschiedenis van ons gewest herhaalde pogingen werden gedaan om, zoals in Vlaanderen en Wallonië, te komen tot een financieel coördinatiecentrum. Zo hebben de pogingen van collega Chabert daaromtrent om tal van redenen geen eindpunt bereikt. Dat het nu is gelukt, heeft te maken met het invoeren van de ESR 95 methodologie, met het herkapitaliseren van de Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij en ten slotte met het uitwissen van de schulden in de huisvestingssector, schulden die door het Brussels Gewest zijn overgenomen.

Dat we voor deze operatie met bekwame spoed moeten handelen, is niet abnormaal. Het is normaal dat eens de beslissing is gevallen voor een financiële operatie van die omvang, ze ook snel moet worden uitgevoerd.

Zo sorteert ze een maximaal effect in het begrotingsjaar waarvoor ze is bedoeld.

Wat de « *opacité* » betreft of de lichte duisternis waarin de operatie plaatsvindt, wijs ik er toch op dat we tijdens de begrotingsbespreking 2004 en de bespreking van het ontwerp met kennis van zaken uren over deze zaak hebben gesproken, — zoals ook blijkt uit het uitstekende verslag daarover.

Over de relatie tussen de invoering van de ESR-norm 95 en de gevolgen daarvan op het statuut van de pararegionales en de eventuele privatisering daarvan zal ik mij nu niet inlaten. De discussie daarover lijkt mij sterk ideologisch ingekleurd en op dit moment niet ter zake.

Je remercie M. André pour sa collaboration très constructive aux travaux de notre commission. Le dialogue que nous avons mené nous a aidés à voir plus clair et informer nos collègues de la commission de tous les aspects de cette opération.

Je tiens donc à remercier vivement M. André pour ce dialogue constructif et intéressant qui nous a permis de clarifier beaucoup de points et d'expliciter certaines positions du gouvernement.

Ten slotte, heb ik goed nota genomen van het betoog van de heer Doulkeridis die zich afvraagt of het hier gaat over een geniale vondst van de regering, dan wel over een technische operatie van minder belang. Hierbij kan ik niet anders dan verwijzen naar de relatie tussen enerzijds, de oprichting van een financieel coördinatiecentrum en anderzijds, de toepassing van de ESR 95 methodologie. De toepassing van die methodologie heeft geleid tot het herzien van de positie van sommige pararegionales tegenover het totaal van de netto te financieren schuld die in ons gewest zal worden geregistreerd. Door die operatie kunnen we de Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij herkapitaliseren en door die herkapitalisatie kunnen we niet alleen de bestaande schuld van de sociale huisvesting wegwissen, maar kunnen we ook voor de toekomst marges vrijmaken om verder in de sociale huisvestingssector te investeren. Volgens mijn appreciatie is deze financieel-technische operatie een geniale vondst waarvoor onze opvolgers ons in de toekomst nog heel dankbaar zullen zijn.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Madame la Présidente, j'interviens brièvement pour rappeler combien je m'étonne toujours qu'il soit considéré comme anormal de faire de l'idéologie dans un Parlement. Au contraire, je trouve que les Parlements sont là pour faire de la politique et de l'idéologie.

Enfin, à chacun sa conception.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric André.

M. Eric André. — Je trouve simplement que certains sujets s'y prêtent moins que d'autres. En l'occurrence, ce sujet est plus technique et suscite moins de débats idéologiques.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Un des thèmes de mon intervention consistait justement à attirer l'attention sur le danger de considérer que, derrière des dossiers techniques, il n'y a aucune idéologie. Au contraire, plus c'est technique, plus c'est rébarbatif; moins on veut s'y intéresser, et plus s'y cachent des enjeux idéologiques majeurs.

M. Eric André. — Ne faisons pas non plus de l'idéologie pour le plaisir d'en faire !

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Het gebeurt ook dat sommigen zich achter een ideologie verschuilen om niet te moeten zeggen wat ze zouden willen zeggen, maar niet durven.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — J'ignore comment chacun vit la controverse idéologique, mais le texte sera voté de toute façon par les deux composantes. En l'occurrence, cela ne change pas grand-chose.

Monsieur le Ministre, pour ce qui concerne « le coup génial » et le fait qu'il fallait réaliser une opération financière en passant par là, je suis plutôt un pragmatique, je n'avais pas trop de difficulté à vous suivre. Le seul point qui me pose problème, c'est que vous ayez dit au mois de décembre que ces trésoreries n'étaient de toute façon plus utilisables par les pararégionaux alors qu'aujourd'hui, vous nous dites qu'elles sont dues aux pararégionaux.

C'est là que votre « coup génial » prend un fameux coup dans les lattes ! En effet, il est évident que cet argent sera dû et que l'on ne fait que reporter une dette pour des politiques qui pourraient être menées plus tard.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur Doulkeridis, je peux me référer au rapport écrit qui est très clair à ce sujet.

M. Christos Doulkeridis. — Il est extrêmement clair effectivement !

Mme la Présidente. — Pour un temps aussi restreint, le rapport était quand même complet et relatait le sens de nos discussions.

M. Christos Doulkeridis. — Il est clair que ce n'est pas la même chose que ce qui a été dit en décembre.

Mme la Présidente. — C'est écrit dans le rapport : vous avez vous-même amendé vos interventions pour y ajouter le paragraphe qui a été inclus lors de la lecture et de l'approbation du rapport. J'étais présente.

La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

Mme la Présidente. — Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

Article 1. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. Un Centre de Coordination financière pour la Région de Bruxelles-Capitale, ci-après dénommé « le Centre », est créé au sein du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce Centre constitue un service de l'Etat à gestion séparée au sens de l'article 140 des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991 et est placé sous l'autorité du ministre qui a les Finances dans ses attributions.

Art. 2. Een Financieel Coördinatiecentrum voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, hierna « het Centrum » genoemd, wordt opgericht bij het ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Dit Centrum is een dienst van de Staat met afzonderlijk beheer in de zin van artikel 140 van de op 17 juli 1991 gecoördineerde wetten op de Rijkscomptabiliteit en wordt onder het gezag geplaatst van de minister tot wiens bevoegdheid Financiën behoort.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 3. § 1er. — Le Centre est chargé, pour le compte de la Région de Bruxelles-Capitale et sous le couvert de sa personnalité juridique, de centraliser et coordonner le financement des trésoreries des personnes morales de droit public et des services à gestion séparée créés par ou en vertu d'une loi ou d'une ordonnance et qui relèvent de la compétence de la Région de Bruxelles-Capitale et qui reçoivent une dotation, subvention ou autres moyens spécifiques à charge du budget de la Région de Bruxelles-Capitale, un fonds budgétaire ou un service à gestion séparée.

§ 2. Les personnes morales de droit public et les services à gestion séparée, prévus au § 1er sont :

— l'Agence régionale pour la Propreté;

— le Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise;

— l'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement;

— le Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale;

— l'Office régional bruxellois de l'Emploi;

— la Société du Logement de la Région bruxelloise;

— la Société régionale du Port de Bruxelles;

— la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale;

— le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale;

— la Société des Transports intercommunaux de Bruxelles;

— l'Agence bruxelloise pour l'Entreprise;

— l'Institut d'Encouragement de la Recherche scientifique et de l'Innovation de Bruxelles;

— le Fonds régional bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales.

En ce qui concerne le Fonds régional bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales créé par l'ordonnance du 8 avril 1993, telle que modifiée par l'ordonnance du 2 mai 2002, le présent article n'est pas applicable pour ce qui concerne les opérations financières dans le cadre des conventions prévues à l'article 2, § 3, de cette ordonnance.

§ 3. – Les personnes morales de droit public et les services à gestion séparée, citées au § 2 sont tenus de confier tous leurs comptes financiers et tous leurs placements à une entreprise de crédit que le Centre désigne. Ce paragraphe n'est pas applicable au Fonds régional bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales.

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixe les modalités de gestion desdits comptes.

§ 4. – Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est chargé d'arrêter les modalités de gestion du Centre.

Art. 3. § 1. – Het Centrum wordt belast, voor rekening van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en op grond van de rechtspersoonlijkheid ervan, met het centraliseren en het coördineren van de financiering van de thesaurieën van de publiekrechtelijke rechtspersonen en diensten met afzonderlijk beheer opgericht bij of krachtens een wet of ordonnantie en die ressorteren onder de bevoegdheid van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en die een dotatie, subsidie of andere specifieke middelen ontvangen lastens de begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, een begrotingsfonds of een dienst met afzonderlijk beheer.

§ 2. – De publiekrechtelijke rechtspersonen en diensten met afzonderlijk beheer zoals bedoeld in § 1 zijn :

— het Gewestelijk Agentschap voor Netheid;

— het Centrum voor Informatica voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

— het Brussels Instituut voor Milieubeheer;

— de Brusselse Hoofdstedelijke Dienst voor Brandbestrijding en Dringende Medische Hulpverlening;

— de Brusselse Gewestelijke Dienst voor Arbeidsbemiddeling;

— de Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij;

— de Gewestelijke Vennootschap van de Haven van Brussel;

— de Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

— de Economische en Sociale Raad voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

— de Maatschappij voor Intercommunaal Vervoer te Brussel;

— het Brussels Agentschap voor de Onderneming;

— het Instituut ter Bevordering van het Wetenschappelijk Onderzoek en de Innovatie van Brussel

— Het Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën.

Wat het Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën betreft, opgericht bij ordonnantie van 8 april 1993 gewijzigd bij ordonnantie van 2 mei 2002, is onderhavig artikel niet van toepassing op de financiële verrichtingen in het kader van de in artikel 2, § 3, van deze ordonnantie bepaalde overeenkomsten.

§ 3. – De publiekrechtelijke rechtspersonen en diensten met afzonderlijk beheer zoals bedoeld in § 2 zijn ertoe gelast al hun financiële rekeningen en al hun beleggingen bij een door het Centrum aangewezen kredietinstelling te houden. Deze paragraaf is niet van toepassing op het Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën.

De Brusselse hoofdstedelijke regering legt de werkingsmodaliteiten voor deze rekeningen vast.

§ 4. – De Brusselse hoofdstedelijke regering wordt ermee belast de werkingsmodaliteiten van het Centrum vast te leggen.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 4. Les procédures d'avis organisées au niveau des organes de gestion des personnes morales de droit public visées à l'article 3, portant sur tout avant-projet d'ordonnance, d'arrêté, de règlement ou de règle de fonctionnement susceptible de les concerner, ne sont pas d'application dans le cadre de la présente ordonnance.

Art. 4. De adviesprocedures georganiseerd op het niveau van de beheersorganen van de publieke rechtspersonen bedoeld in artikel 3, die betrekking hebben op ieder voorontwerp van ordonnantie, van besluit, reglement of werkingsregel zijn niet van toepassing binnen het kader van deze ordonnantie.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 5. Les dispositions légales, des ordonnances, réglementaires ou statutaires contraires à la présente ordonnance sont abrogées. Toutes stipulations contraires à la présente ordonnance qui seraient contenues dans les contrats de gestion ou autre convention sont nulles, sans pour autant altérer les autres dispositions de ces documents.

Art. 5. De bepalingen van de wet, van ordonnantie, reglementen of statuten die tegenstrijdig zijn met onderhavige ordonnantie worden opgeheven. Alle bepalingen die deel uitmaken van beheerscontracten

die tegenstrijdig zijn met onderhavige ordonnantie zijn niet langer van toepassing, zonder evenwel de andere bepalingen van deze documenten in het gedrang te brengen.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 6. Les recettes du service sont :

— une dotation inscrite au budget des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale;

— les recettes perçues par le caissier du Centre suite à sa position financière globale;

— les indemnités payées par les institutions au Centre.

Ces recettes couvrent les dépenses suivantes :

— les paiements au caissier;

— les paiements aux institutions;

— les paiements à la région;

— les paiements de la part de la région.

Art. 6. De ontvangsten van de dienst zijn :

— een dotatie ingeschreven in de uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

— de ontvangsten die door het Centrum van de kassier worden geïnd ingevolge zijn globale financiële positie;

— de door de instellingen aan het Centrum betaalde vergoedingen.

Deze ontvangsten dekken volgende uitgaven :

— de betalingen aan de kassier;

— de betalingen aan de instellingen;

— de betalingen aan het gewest;

— de betalingen in opdracht van het gewest.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 7. Les modalités de la centralisation et la coordination du financement des trésoreries, prévues à l'article 3, § 1er sont, pour chaque personne morale de droit public et chaque service à gestion séparée repris à l'article 3, § 2, déterminées par une convention entre le Centre, le caissier du Centre et l'institution concernée.

Art. 7. De modaliteiten voor de centralisatie en de coördinatie van de financiering van de thesaurieën zoals bepaald in artikel 3, § 1 worden voor elk van de publiekrechtelijke rechtspersonen en diensten met afzonderlijk beheer opgenomen in artikel 3, § 2, vastgelegd in een overeenkomst tussen het Centrum, de kassier van het Centrum en de betrokken instelling.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 8. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fait chaque année rapport au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale sur la politique menée en matière de trésorerie de la région et sur le fonctionnement du Centre. Ce rapport est transmis au Conseil au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'exercice.

Art. 8. De Brusselse hoofdstedelijke regering brengt jaarlijks verslag uit aan de Brusselse Hoofdstedelijke Raad met betrekking tot het thesauriebeheer van het gewest en de werking van het Centrum. Dit verslag wordt overgemaakt aan de Raad ten laatste op 30 juni van het jaar dat volgt.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 9. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 9. Deze ordonnantie treedt in werking op de dag van haar publicatie in het *Belgisch Staatsblad.*

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu tout à l'heure.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal straks plaatshebben.

INTERPELLATIE

INTERPELLATION

INTERPELLATIE VAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER TOT DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE PLANNEN VOOR EEN CULTURELE POOL IN DE EUROPAWIJK ALS MOGELIJKE AANZET TOT GRENSOVERSCHRIJDENDE CULTURELE SAMENWERKING IN BRUSSEL »

Bespreking

INTERPELLATION DE M. ROBERT DELATHOUWER A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LES PROJETS DE CREATION D'UN POLE CULTUREL DANS LE QUARTIER EUROPEEN, EBAUCHE POSSIBLE D'UNE COOPERATION CULTURELLE TRANSFRONTALIERE A BRUXELLES »

Discussion

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Robert Delathouwer heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn interpellatie.

(*M. Claude Michel, doyen d'âge, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel*.)

(*De heer Claude Michel, oudste lid in jaren, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel*.)

De heer Robert Delathouwer. — Mijnheer de Minister-President, u hebt op 20 januari jongstleden met vertegenwoordigers van een aantal Brusselse culturele instellingen, zoals het *Kunsten-FESTIVALdesArts* en *Bozar* gepraat. Ter gelegenheid van die vergadering hebt u een voorstel om een evenementenhal in de Europawijk te bouwen, wereldkundig gemaakt. De drijvende kracht achter de vraag voor een grote spektakelzaal, onder andere voor opera, zou Bernard Foccroule zijn.

Het idee komt niet zomaar uit de lucht gevallen. U baseert zich onder meer op een bestaand masterplan voor de ontwikkeling van de hele Europawijk, het zogenaamde ARIES-plan, reden waarom ik u over het onderwerp in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad kan interpelleren. Dat plan voorziet in een culturele pool op de Van Maerlantsite, een zogenaamd centrum voor de Europese Culturen. Men spreekt van een multifunctioneel complex met een gemengde definitie. Zo zou er een ruimte komen voor tijdelijke en permanente tentoonstellingen, een spektakelzaal voor concerten en theater, vergaderzalen en werkruimten, een boekenwinkel en mediaruimte en ruimte en lokalen voor vzw's en NGO's. Ook wordt gedacht aan een soort museum voor de geschiedenis van het Europese integratieproces. Daarnaast wordt gedacht aan de inplanting van kantoorruimten, woonruimte, horecazaken en zowaar een warenhuis met levensmiddelen uit Europa.

De ingebruikname van de culturele pool zou moeten samenvallen met de vijftigste verjaardag van het Verdrag van Rome in 2007 en de vestiging van de Europese instellingen in Brussel in 2008. Dat is natuurlijk niet meer zo veraf om een dergelijk ambitieus project uit te werken. Mijn hoed af voor zo'n timing. Wanneer men weet hoe snel een dossier alle administraties en het beslissende overheidsniveau heeft doorlopen, kan men bij die tijdspanne toch vraagtekens plaatsen.

De vraag is dan ook in hoeverre plannen, plannen zijn. Dat er al een studie in opdracht van het gewest en de federale regering werd uitgevoerd, is alvast een goede zaak. Wat zal daar echter mee worden gedaan ? Het kan natuurlijk nooit kwaad te dromen. Zeker in de politiek moet men kunnen dromen, wanneer het gaat over de toekomst van onze stad en haar inbedding in Europa. Maar wat zullen nu de volgende concrete stappen zijn ? Hoe zullen de plannen stedenbouwkundig worden vertaald ? Wordt hierover overleg gepleegd met de betrokken gemeenten ? Wanneer het gaat over de Europese wijk, is er immers altijd al sprake geweest van getouwtrek. Wordt er al gedacht aan bijzondere bestemmingsplannen ?

Daarnaast is er het financiële aspect. Ik ga ervan uit dat de Brusselse regering rekent op de steun van de federale overheid en, waarom niet, Europa. In welke mate is de Brusselse regering zelf bereid een inspanning te leveren ?

Graag had ik wat de spektakelruimte betreft vernomen wat de visie van de Brusselse regering is. Ik hoor spreken over een zaal voor 2.000 personen waarin megaspektakels kunnen plaatsvinden — producties die nu ons land niet aandoen bij gebrek aan een voldoende grote zaal. Eerder reeds had Bert Anciaux als Vlaams minister van Cultuur hier ook voor gepleit, zonder dat daarover enige overlegronde was geopend. Dat betekent wel dat de vraag ook aan die zijde bestaat en dat Vlaanderen niet *a priori* tegen een dergelijk initiatief is gekant.

In principe ben ik natuurlijk niet tegen wat voor cultureel project ook, maar heeft de regering enige studie laten uitvoeren naar de opportuniteit van dergelijke grote zaal ? Er moeten toch concrete gegevens zijn over de bestemming van zo'n grote zaal. Is daar voldoende aanbod en publiek voor ? Zijn er naast de uitspraken van de heer Foccroule en de mensen van Bozar terzake nog meer concrete aanwijzingen ? Is de Europawijk wel de meest geschikte locatie ? Voor mij hoeft zo'n grote zaal niet per se in de Europese wijk te worden ingeplant. Ondertussen valt trouwens vooral vanwege de huidige overblijvende buurtbewoners tegenstand en op z'n minst wantrouwen te horen, in tegenstelling tot de culturele kringen waar men enthousiast is over de idee.

Het verheugt mij anderzijds wel dat u als Minister-President van het gewest zich wil profileren op het vlak van cultuur. Wij zijn er altijd een grote voorstander van geweest om een soort bruggenhoofd te bouwen tussen de verschillende gemeenschappen. Het gewest, dat verantwoordelijk is voor de uitstraling van Brussel, moet hiertoe de nodige initiatieven nemen. Onze fractie blijft er trouwens bij dat constitutioneel gezien, de geschikte plek hiervoor de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is. Dat is ook bij wet vastgelegd. Er is inderdaad een specifiek artikel dat de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie biculturele bevoegdheid toebedeelt. Wij maken ons op dat vlak echter weinig illusies. Onze fractie, die bestaat uit leden van twee verschillende partijen, is de enige die daarvoor pleit. De andere Nederlandstalige partijen zijn net als de Franstalige partijen tegen. Uiteindelijk is de vraag niet waar men een initiatief neemt, maar wel of men het neemt. Als het gewest zo'n project cocommunautair op het getouw zet, dan vind ik dat ook goed. Mocht ik mijn interpellatie in de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie gehouden hebben, dan zou ik vooral gevraagd hebben naar de reden waarom het artikel dat de GGC culturele bevoegdheid verleent, niet werd toegepast.

Het belangrijkste is dat er iets gedaan wordt dat de verschillende gemeenschappen — de Franse, de Vlaamse, en waarom niet, de Eu-

ropese — bij mekaar brengt. Een cultureel project in de Europawijk of elders, waarbij de Brusselse artistieke gezelschappen betrokken worden, kan daarin een belangrijke rol spelen. Het kan veel in gang zetten, zo de politieke wil ook aanwezig is en hard wordt gemaakt. De culturele wereld vraagt niets liever. Het is nu het moment om de draad op te nemen waar Brussel 2000 hem achterliet.

Met Brussel 2000 was er een en ander op de rails gezet, maar dat is plots stilgevallen. Op het terrein kon iedereen samenwerken, maar door de politieke onwil heeft men niet voortgebouwd op de bestaande samenwerking bij de mensen op het terrein. Uw collega in de Brusselse regering en tevens collegevoorzitter bij de VGC bevoegd voor Cultuur, de heer Smet, schaarde zich al achter het idee van een zaal in de Europawijk en sprak in dat verband van een culturele intendant die over de gemeenschappen heen actief zou zijn. Willen we samenwerken aan de bouw van een grote zaal en later aan de inrichting van een ware culturele pool, dan moeten we mekaar ergens vinden. Aangezien de biculturele bevoegdheid van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie politiek niet aanvaard wordt, zullen de politici de culturele sector het vertrouwen moeten geven om samen te werken. Het project heeft slechts kans op slagen wanneer er ook een interface is. In alle andere steden die hun culturele projecten gebundeld naar buiten brengen en het imago van hun stad promoten, is er iets dergelijks. Brussel heeft dat niet. Als we versnipperd blijven optreden, dan missen we een aantal kansen.

Mijnheer de Minister-President, ook uw uitspraken over de samenwerking naar aanleiding van de persconferentie over een herstructurering van het *Théatre National* verheugen mij. U riep in het Nederlands de Nederlandstaligen op om samen te werken en u gaf uitdrukking aan uw bereidheid tot « culturele ontmoetingen tussen de gemeenschappen in Brussel ». Als voorbeelden van samenwerking verwees u naar *KunstenFESTIVALdesArts* en Flagey. Dat laatste heeft nog een grotere symboolwaarde, omdat het niet alleen een initiatief is van de private Vlaamse sector dat open staat voor het publiek, maar ook een politiek en cultureel feit in de hoofdstad is.

Ik heb met zeer veel aandacht de buitenlandse pers doorgenomen. Ik geef twee voorbeelden die tekenend zijn voor wat over Brussel als cultuurstad wordt gedacht. De *Financial Times*, niet de eerste de beste krant, heeft een paar weken geleden een bijzonder lovend artikel geschreven over de kwaliteitsvolle producties in de KVS-Bottelarij. En *Libération* schrijft zonder omwegen : « *Bruxelles, c'est incontestablement le capital de la danse* ». Het is toch wel eigenaardig dat een Britse en een Franse krant onze culturele evenementen roemen, terwijl wij ons daar niet mee profileren. Overigens, als we dat morgen wel doen, zullen we Brussel dan als Franstalige, Vlaamse, Belgische stad in de verf zetten, of als cultuurstad ? Daarover gaat het debat en daarom stond ik erop mijn interpellatie in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad tot u, Mijnheer de Minister-President, te richten. Willen we slagen met de inplanting van een grote evenementenhal, desgevallend in de Europawijk, dan moet die openstaan voor iedereen. Dan moet ook iedereen daarvoor samenwerken. Wie kan dat beter dan u als Minister-President, Pascal Smet en Didier Gosuin ?

Mijnheer de Minister-President, hoe denkt u uw plan te concretiseren ? Bent u daarvoor al rond de tafel gaan zitten ? Ik vermoed dat de Vlamingen noch de Franstaligen een probleem hebben met het initiatief. Wilt u met het cultuurbeleid in Brussel die weg opgaan, dan hebt u onze steun. Ik ben in blijde verwachting van goed nieuws van u.

M. le Président. — La parole est à Mme Amina Derbaki Sbaï.

Mme Amina Derbaki Sbaï. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, lorsque vous avez annoncé la création d'un pôle culturel, je me suis réjouie. Je dois vous avouer que j'ai vite déchanté en prenant connaissance du projet qui consiste en la création d'un îlot dans l'îlot Van Maerlant qui déjà ampute l'espace logement prévu en ce lieu, mais j'y reviendrai ultérieurement.

Un pôle culturel comprenant donc, outre les 8.000 m² prévus pour le logement, des espaces d'exposition, des salles de spectacle, des salles de réunion, des locaux administratifs, des espaces dédiés à la société civile, des espaces Horeca, un supermarché, une gare de bus et un parking.

Il ne manque que la piscine, la bibliothèque et une agence de voyages pour renforcer le ghetto européen et faire en sorte que ces derniers tournent définitivement le dos aux infrastructures bruxelloises existantes et qu'à terme, un tel projet ne nuise à la visibilité d'autres lieux culturels à vocation européenne.

Il me semble que l'ambition du pôle est, entre autres de jouer un rôle de catalyseur urbain et de stimuler la mixité du quartier européen, afin de renforcer l'intégration dudit quartier dans la ville de Bruxelles et les communes avoisinantes.

Ne serait-il pas plus judicieux de valoriser, les nombreux lieux culturels notamment à dimension européenne qui sont sous-financés et subsistent difficilement lorsqu'ils ne sont pas moribonds et d'y attirer « le public européen » ? Ainsi, une dynamique nouvelle serait créée.

Ne serait-il pas également opportun de renforcer l'aide accordée aux organismes culturels existants ? La presse a, me semble-t-il, relayé l'inquiétude des acteurs culturels quant à l'incidence de la création d'une salle, de 2.000 places certes, sur le financement des salles existantes.

L'idée de pôle culturel doit être retenue, de toute évidence, et soutenue avec vigueur, mais la forme jusque là me laisse plutôt sceptique.

C'est pourquoi j'insiste sur le fait d'envisager et de favoriser la coordination et la visibilité des différents espaces et acteurs culturels surtout au regard de certaines incuries en matière de politique culturelle bruxelloise et surtout face aux montants de 110.818.454 EUR représentant l'estimation du coût de construction et de 10.979.794 EUR couvrant le coût d'exploitation.

J'en arrive maintenant au plan urbanistique.

Le projet, n'est-il pas en contradiction avec la priorité qui doit être accordée au logement dans cette zone ?

Il me semble que l'étude Aries prévoit 8.000 m² de logement, alors que l'accord de coopération entre le fédéral et la Région bruxelloise relatif au quartier Léopold-Schuman du 17 janvier 2003 prévoit un espace de 18.000 m² de logement sur l'îlot Van Maerlant.

Les garanties obtenues de haute lutte en termes de logement et donc de mixité dans le quartier ne sont-elles pas remises en cause ?

De plus, les autres projets de logement prévus dans l'étude Aries sont incertains : leur faisabilité n'est apparemment pas analysée.

La plupart sont à réaliser sur des terrains privés, sur lesquels le public n'a aucune maîtrise, et certains même seraient en contradiction avec des permis déjà délivrés.

Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, me rassurer concernant ces éléments ?

Je terminerai en vous demandant, Monsieur le Ministre, si un projet culturel est prévu pour le pôle culturel que vous souhaitez mettre en place. Je vous remercie de vos réponses.

Mijnheer de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jan Béghin.

De heer Jan Béghin. — Mijnheer de Minister-President, ook ik heb de berichten gelezen over een groot multifunctioneel cultureel complex in de Europawijk. Ik moedig al lang alle initiatieven aan die de culturele uitstraling van Brussel kunnen vergroten. Ik ben er nog altijd van overtuigd dat een investering in cultuur het imago van ons Brussel ten goede komt, dat zo'n cultureel imago bezoekers, ook uit het buitenland, aantrekt en dat het indirect nieuwe arbeidsplaatsen genereert. Brussel wordt tot nu toe veel te weinig als cultuurstad gepromoot. Als er een groot cultureel project kan komen, des te beter, maar dat moet ook worden gefinancierd. Vandaar de volgende bedenkingen aansluitend bij de interpellatie van de heer Delathouwer.

Er gaan al jaren stemmen op voor een nieuwe Brusselse zaal waarin grote producties kunnen worden opgevoerd. De grote producties kunnen nu noch in de Nederlandstalige, noch in de Franstalige zalen terecht. Vanuit de sector is er dus wel degelijk vraag naar dergelijke infrastructuur. Ik ontken dus niet dat er nood is. Maar een dergelijk gebouw plannen en het opzetten van de infrastructuur zijn slechts twee aspecten van de hele zaak. Eens zo'n zaal er staat, moet die worden benut en geëxploiteerd.

Dat brengt structurele kosten — personeels-, onderhouds- en elektriciteitskosten, enzovoort — met zich. Ik wil niet op de zaken vooruitlopen, maar ik vraag dat aspect toch zeker niet uit het oog te verliezen, want ook de financiering moet van bij het begin worden geregeld.

Als kleine parenthesis, het gewest telt enkele zwembaden, onder andere in Ganshoren, waarvan de infrastructuur nagenoeg in orde is, maar waarvoor de gemeenten de centen niet hebben om ze te exploiteren. Het zou te gek zijn dat we met de grote culturele infrastructuur in hetzelfde straatje terechtkomen.

De heer Delathouwer haalt in zijn interpellatie als mogelijke subsidiërende overheden de Brusselse regering, de federale overheid en Europa aan. Dat zijn inderdaad de partners waaraan men bij een dergelijk project kan denken, al moeten wij eraan toevoegen dat de Brusselse regering niet echt bevoegd is voor cultuur. Moet het initiatief dan in handen worden genomen door de Gemeenschapscommissies of door de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie ? Wat het Brusselse niveau betreft, is er misschien een regeling te vinden voor een bijdrage gelet op het feit dat de mentaliteit gaandeweg aan het veranderen is. Er zijn nu inderdaad initiatieven door de twee taalgemeenschappen samen mogelijk. Ook ik meen dat in Brussel de verschillende gemeenschappen elkaar de hand moeten reiken. Dat kan best met voornoemd project.

Mijnheer de Minister-President, u hebt zelf herhaaldelijk aangegeven dat u bereid bent tot « ontmoetingen tussen de gemeenschappen in Brussel ». Ik kan dat alleen maar toejuichen.

Voor het inschakelen van de federale overheid liggen de zaken anders. Wanneer men vaststelt dat de federale wetenschappelijke instellingen in Brussel met nochtans fantastische mogelijkheden om Brussel als cultuur- en wetenschapsstad te promoten, al jaren schromelijk ondergefinancieerd worden, vrees ik dat we van het federale niveau niet te veel heil moeten verwachten. Vooralsnog is er nog geen enkel federaal minister in geslaagd om daarvoor echt financiële middelen vrij te maken.

Wanneer het over de inschakeling van het Europese niveau gaat, ben ik er niet gerust in, want de Europese Commissie heeft zich tot dusver altijd beziggehouden met import- en exportmaatregelen, landbouwoverschotten en economische stimuli. Is Europa wel bereid om met serieuze financiële middelen voor de exploitatie over de brug te komen ? Nochtans lijkt daar ook een mentaliteitswijziging aan de gang : recent heb ik het gevoel dat Europa zich inzake cultuur roert. De recente discussies over een Europese Grondwet geven aan dat Europa naar een identiteit zoekt. Cultuur kan daar wezenlijk toe bijdragen. Daar hangt natuurlijk een prijskaartje aan vast.

Ik ben persoonlijk zeer enthousiast over uw voornemen, Mijnheer de Minister-President. Brussel kan daar als culturele stad alleen maar bij winnen. Het moet wel duidelijk zijn dat alle financiële problemen voor zowel de infrastructuur als voor de exploitatie van bij het begin opgelost moeten zijn. (*Applaus bij de meerderheid.*)

M. le Président. — La parole est à Yaron Pesztat.

M. Yaron Pesztat. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, Bruxelles constitue un exceptionnel potentiel de développement culturel européen de fait : par son statut de capitale européenne, par la présence sur son sol de nombreuses nationalités, son rôle, son statut. C'est presque une évidence. C'est une situation que, d'ailleurs, d'autres capitales européennes nous envient, capitales qui ont du mal à comprendre qu'avec un pareil potentiel on n'ait jamais rien fait à Bruxelles pour exploiter cette dimension, au moins conceptuelle, de la culture européenne.

La question que je me pose, et là, je rejoins certaines interrogations de mes collègues, concerne la manière et le lieu, à commencer par le lieu.

Le lieu sur lequel vous semblez avoir jeté votre dévolu est donc l'îlot Van Maerlant. Je pense que nous avons tous eu l'occasion de passer par là un jour dans notre vie. J'y passe régulièrement pour des raisons familiales. Je vous avoue que j'ai du mal à me représenter un centre culturel, fut-il européen, sur l'îlot Van Maerlant. Cet îlot et le quartier qui l'entoure (la chaussée d'Etterbeek), c'est un peu Berlin après le bombardement de la Seconde Guerre mondiale, c'est un *no man's land*. Il n'y a que des terrains vagues, des chancres, des gravats, des parkings à ciel ouvert. Créer au beau milieu de ce *no man's land* urbanistique, un centre culturel européen qui doit symboliquement représenter quelque chose (l'Europe à Bruxelles, la culture européenne à Bruxelles), qui doit drainer du monde, faire l'objet

d'un processus d'appropriation de la part de ses futurs usagers, les gens qui y viendront pour consommer — sans connotation péjorative — de la culture … je vous avoue que cela me dépasse.

Ou alors, vous supposez, et vous êtes encore bien plus ambitieux qu'il n'y paraît, qu'à partir de ce centre européen de la culture, on parviendra à redynamiser, à revitaliser, à réurbaniser, à reconstruire la totalité du quartier. Ce serait bien si l'on y arrivait.

Vous savez que, depuis des années, les plans se succèdent en Région bruxelloise pour rénover le quartier européen et que, depuis des années, on n'y fait rien en matière de revitalisation, de rénovation urbaine, de requalification de l'espace public. Vous-même êtes l'auteur, avec M. Verhofstadt, du cinquième plan de revitalisation du quartier européen. Cela ne date pas d'hier.

Avant vous, Isabelle Durant a présenté son propre plan, après elle, M. de Donnea et, en son temps, M. Jean-Louis Thys. Depuis plus de dix ans, cela n'a débouché sur aucune rénovation dans les faits du quartier européen et, plus particulièrement, de l'axe de la chaussée d'Etterbeek, où il y a pourtant un grand potentiel, en termes de développement urbain. Et c'est précisément là où il n'y a rien, au beau milieu de nulle part, que vous souhaitez construire votre symbole de la culture européenne à Bruxelles.

C'est aussi — et je n'insisterai pas car nous vous avons déjà interrogé à plusieurs reprises à ce sujet en commission de l'Aménagement du Territoire — un endroit de, où longue date, des accords passés entre la région, entre le gouvernement de la Région bruxelloise et le gouvernement fédéral, prévoient tout autre chose qu'un centre culturel, en l'occurrence du logement. C'est un accord qui a été coulé en force de loi, si j'ose dire, puisqu'il figure explicitement dans l'accord de coopération depuis de nombreuses années. Si mes souvenirs sont bons, il s'agit, aux dernières nouvelles, d'une étude de faisabilité pour la réalisation de 18.000 logements. Cette étude n'a même pas été commencée. Vous savez qu'un autre aspect important de la problématique du quartier européen est qu'il y a toute une liste d'engagements, pris par le passé, qui n'ont pas été tenus. Si on les avait tenus, cela aurait déjà permis de rénover le quartier, de lui rendre vie, de le rendre habitable et agréable, tant pour les gens qui habitent encore aux alentours que pour ceux qui y travaillent et qui s'y rendent quotidiennement. Rien de tout cela n'a été fait. Cependant, on prévoit du logement sur le Van Maerlant. C'est une partie du grand plan de rénovation du quartier européen que nous appelons tous de nos vœux, et c'est précisément sur cet îlot que vous jetez votre dévolu pour créer un centre culturel et, par conséquent, hypothéquer la possibilité d'y réaliser du logement.

Pourquoi avoir fait ce choix qui porte préjudice à la réalisation du logement et qui, à mon avis, est aussi une erreur en termes symboliques. Pour ma part, en tant qu'usager culturel, je ne voudrais pas assister à un concert à cet endroit. C'est l'endroit le plus désagréable de Bruxelles actuellement. Autant construire un centre culturel européen sur le site de Schaerbeek-formation !

(*M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace M. Claude Michel, au fauteuil présidentiel*.)

(*De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt de heer Claude Michel, in de voorzitterszetel*.)

Je voudrais vous faire part d'une troisième et dernière réflexion. Est-on bien sûr qu'il faille — pour rencontrer cet objectif que je partage avec vous et que j'ai rappelé en introduction de mon propos — construire un lieu matériel à un endroit précis ? N'y a-t-il pas une autre manière de développer ce concept de la culture européenne à Bruxelles en revalorisant un ensemble d'infrastructures qui existent et qui connaissent des difficultés sur le plan financier ? On sait que la Communauté française est relativement désargentée et que beaucoup de nos centres culturels ont du mal à joindre les deux bouts. Certains font un travail remarquable et pourraient parfaitement être revalorisés eu égard à cette ambition de réaliser un centre européen de culture. Faut-il absolument construire un bâtiment quelque part, afin, j'imagine, de pouvoir l'inaugurer un jour et de laisser une pierre à son nom ? C'est une ambition politique assez traditionnelle mais, êtes-vous absolument certain que ce soit le seul moyen de rencontrer votre objectif ? Etes-vous absolument certain qu'il faille faire cela dans le quartier européen ? N'est-ce pas notre région tout entière qui devrait accueillir l'Europe à Bruxelles, développer la culture européenne à Bruxelles et représenter cette culture dans l'ensemble des infrastructures culturelles existantes, quitte à les mettre en réseau sous un chapeau « culture européenne », quitte à créer quelque chose quelque part qui puisse réunir tout cela et donner un sens et une cohérence au concept ? Cela ne me dérange pas mais dire que l'on va créer un seul lieu, au centre du quartier européen, au milieu de nulle part, où l'on va concentrer l'ensemble des moyens disponibles — et je ne vois pas de quels moyens il s'agit en ce qui concerne la Communauté française, mais l'Europe est peut-être prête à financer — au détriment de tous les autres lieux de culture et de création culturelle, cela me paraît être une erreur en termes de stratégie.

En conclusion, je partage votre ambition. Comme vous, je trouve fort dommage et presque incompréhensible que, jusqu'à présent, nous n'ayons jamais réussi à tirer parti du potentiel que représente notre région en termes de vitrine de la culture européenne à Bruxelles. J'avoue cependant ne pas comprendre les choix que vous avez faits en termes de moyens. Cela me fait penser au Musée de l'Europe qui, pour moi, est un ratage. C'était une belle idée. Cela allait de soi de faire un musée de l'Europe à Bruxelles, vue que cette dernière est la capitale européenne de la culture. Qu'est devenu ce projet ? Au niveau du concept et du contenu, les choses ne sont toujours pas très claires. On n'a toujours pas compris en quoi le futur hypothétique musée de l'Europe sera une vitrine de l'Europe institutionnelle à Bruxelles, on ne sait pas qui va payer et, enfin, on a choisi d'enterrer ledit bâtiment en sous-sol d'un mammouth de bureaux à front de la place du Luxembourg dans le D4 ou le D5.

Est-ce cela l'image que nous voulons donner de l'Europe à Bruxelles ?

Pour ma part, ce n'est pas comme cela que je vois les choses.

M. le Président. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je ne vais pas allonger le débat. Je suis d'accord sur pas mal de choses qui ont déjà été dites par certaines collègues. Je voudrais néanmoins insister sur quelques points.

Premièrement, comme l'a dit M. Delathouwer, je pense qu'il y a, par rapport à ces effets d'annonce, une certaine méfiance parmi la population dans le quartier concerné, mais aussi d'une manière géné-

rale. On a déjà raconté tant de fadaises par rapport au grand projet européen très coordonné qui allait voir le jour à Bruxelles, qu'on se demande si ce dernier coup est plus sérieux que les autres. On aura l'occasion d'y revenir, de manière plus générale, en ce qui concerne la mise en œuvre de la recommandation que ce Parlement a votée à l'unanimité il y a un an et qui prévoyait un certain nombre de choses très précises pour le devenir de l'îlot Van Maerlant.

Méfiance aussi, Monsieur le Ministre-Président, par rapport à la volonté ou, en tout cas, à votre acceptation que la priorité accordée au logement voulue à cet endroit pourrait être balayée.

Méfiance aussi par rapport à l'idée qu'un grand projet culturel et, surtout, une infrastructure est nécessaire pour le développement d'un grand projet culturel à Bruxelles. On ne l'a pas encore dit à cette tribune, mais je me rappelle le coup que l'on nous a fait pour *MusicCity*.

De grâce, avant de dire qu'il nous faut un bâtiment de telle capacité, je voudrais savoir qui va gérer quoi et qui le finance. On ne nous refera pas plusieurs fois le coup de *MusicCity*.

Je me demande s'il ne faut pas réfléchir, et c'est le deuxième point que je voudrais souligner, sur les lieux culturels existants dans et aux alentours du quartier européen et dans notre région. Il y a de très nombreux lieux culturels dans ce quartier à commencer par le Théâtre du Résidence Palace qui se trouve vraiment au cœur du quartier européen. Si on pouvait maintenir un lieu ouvert au Résidence Palace, ce ne serait pas si mal, mais rien n'est moins sûr. Pensons à l'espace Senghor qui se trouve à quelques pas de là. Pensons à la salle du Concert Noble, au complexe des salles Albert Hall, à la bibliothèque Solvay, à Flagey qui n'est pas loin, au Théâtre Marni qui a besoin d'être rénové. Il y a de l'espace culturel important dans la zone immédiate du quartier européen. A cet égard, je voudrais rappeler, qu'outre la Bibliothèque Solvay, d'autres bâtiments situés dans le Parc Léopold qui ont, aujourd'hui, une destination provisoire européenne — je pense aux bâtiments Echam — pourraient connaître une affectation culturelle. Ce serait même assez logique. Il y a un potentiel, tant de bâtiments construits que de lieux culturels existants, sur lesquels pourrait s'arcbouter votre projet.

Je ne vais pas citer tous les autres lieux qui existent en dehors du quartier européen, mais je pense qu'il est un peu culotté de dire qu'on a une grande idée sur un bâtiment à construire alors qu'on a un Palais des Congrès qui n'est pas loin d'ici, que l'on a énormément de mal à rénover. Si on s'occupait déjà des espaces culturels existants, ce ne serait pas si mal.

Je voudrais d'ailleurs rappeler une chose à propos du Musée de l'Europe dont on parle depuis si longtemps. Vous avez les moyens de l'imposer dans un permis de bâtir. Qu'on fasse donc le musée de l'Europe, cela devrait pouvoir se faire. Trouver, dès aujourd'hui, une excuse pour ne pas le faire là où il est prévu pour le faire ailleurs, ce n'est pas du tout une bonne idée. On se donne déjà des arguments pour ne pas faire ce qui a été prévu en cette matière et ce n'est certainement pas une bonne nouvelle.

En ce qui concerne le site Van Maerlant, je me souviens des négociations qui ont eu lieu avec la région à propos de la rénovation du couvent Van Maerlant. J'invite le Ministre-Président à faire un tour dans ce bâtiment. Il a été réaffecté, à la demande de la Communauté européenne, pour faire un complexe de salles et de bureau, et qui pourrait, idéalement, avoir une fonction ouverte sur le quartier plutôt que d'en faire une administration fermée. Je trouve cela amusant parce qu'il s'agit de l'administration de l'Education et de la Culture de la Communauté européenne, mais c'est une administration fermée. Ouvrons ce bâtiment, il existe, il a été rénové. Il y a là un espace qui peut être utilisé à cette fin. C'est une fausse bonne idée de vouloir créer, de toutes pièces, un nouveau lieu culturel imposant au milieu du quartier européen, sur l'espace vide Van Maerlant. Par contre, d'autres lieux peuvent être réutilisés à cette fin.

Je suis sensible à l'appel lancé par M. Delathouwer qui disait qu'il serait utile, que ce soit pour un bâtiment ou pour l'animation de lieux culturels existant, que nous ayons la capacité de réfléchir à une ambition biculturelle dans cette ville.

Sur cette question, Monsieur Delathouwer, vous savez que le cdH a toujours été favorable à ce que l'on utilise le véhicule du bicommunautaire pour avoir cette réflexion d'une politique biculturelle. J'entends l'appel. Je ne veux pas ne pas répondre positivement, mais il y a là effectivement matière à réflexion commune afin de prendre notre part dans la manière d'organiser une plus grande coopération entre les deux communautés sur la place de Bruxelles.

Dans le débat qui est en cours à propos de cet espace culturel dans le quartier européen, au-delà du dialogue entre les deux communautés, il est important de trouver un moyen de mettre en action les autorités européennes et de trouver un soutien auprès des institutions européennes actives dans notre région, pour le redéploiement d'un projet culturel de dimension. C'est une bonne idée mais, de grâce, ne la rattachons pas à la construction d'un nouvel espace dont on n'a pas un besoin urgent et qui justifierait le fait que des engagements qui ont été pris ne se concrétisent pas, ce qui ne serait certainement pas une bonne nouvelle.

M. le Président. — La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, je remercie l'ensemble des intervenants. Ce débat est extrêmement important et nous en avons déjà débattu à l'occasion de certains travaux en séances plénières et en commissions parlementaires.

L'interpellation de M. Delathouwer a donné un certain ton aux interventions, de sorte que nous pouvons échanger, aujourd'hui, un certain nombre de propos quant au fond du dossier. La réponse à l'interpellation va me permettre d'apporter des éclaircissements et d'indiquer, en termes de méthode, ce qui se passe. Elle me permettra également d'apporter des informations qui devraient rassurer un certain nombre de parlementaires et, en tout cas, lever bon nombre d'équivoques.

Nous ne devons pas situer ce dossier uniquement dans le cadre de l'étude Aries et des propositions qui peuvent être faites en termes de pôle culturel sur l'îlot Van Maerlant, dans la mesure où il s'agit d'un dossier — et là, la méthode est importante — qui répond aussi à la préoccupation des interlocuteurs culturels de la Région de Bruxelles-Capitale. Il faut examiner le dossier en tenant compte de la conjonc-

tion des deux éléments et voir si cela est rendu possible : répondre à la demande d'une salle telle que les interlocuteurs culturels le souhaitent et voir, dans le maillage des institutions culturelles, le meilleur endroit où l'on veut réaliser un investissement de ce type.

Ce qui est très particulier, comme certains l'ont souligné dont vous-même, Monsieur le Président, c'est que nous n'avons peut-être pas une compétence directe dans cette Assemblée, pour nous occuper du problème, mais je me réjouis que le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale se soucie d'un tel dossier. En effet, toute la problématique des infrastructures culturelles pèse — heureusement d'ailleurs, elle devrait même encore peser plus — dans le devenir et le contenu que l'on peut donner à la réalité bruxelloise.

Analyser le dossier sollicite l'examen d'un certain nombre de réalités concrètes.

Het leek mij alvast raadzaam om de vertegenwoordigers van de Brusselse culturele instellingen bijeen bij te brengen om hun bedenkingen te kennen over de opportuniteit van een dergelijke evenementenhall en de eigenschappen van zo'n zaal.

Nous ne pouvons pas nous engager sans savoir ce que souhaitent ces différentes institutions culturelles.

Er vonden twee vergaderingen plaats onder leiding van Bernard Foccroule in aanwezigheid van onder meer de vertegenwoordigers van de Koninklijke Muntschouwburg, Flagey, Bozar, het Kaaitheater, de Hallen van Schaarbeek en de organisatoren van evenementen zoals Adak, het *KunstenFESTIVALdesArts*, het Festival de Wallonie, Rosas, Kunstenoverleg.

Le fait d'avoir réuni l'ensemble de ces interlocuteurs, de leur demander, eux-mêmes mis en réseau, ce qu'il fallait envisager, me paraît une bonne méthode.

Je vous ai cité un certain nombre d'institutions.

J'attire votre attention sur le fait qu'il y a trois types d'institutions; des institutions qui, physiquement, sont sur la place et ont leur programmation, des institutions qui organisent des événements et qui utilisent un certain nombre de sites pour développer une programmation, et aussi des institutions qui, à la limite, n'en sont pas et qui veulent, comme le Kunstoverleg, réunir l'ensemble des intervenants culturels pour leur donner une visibilité et si possible les organiser.

In de eerste plaats moet worden nagegaan of er al dan niet nood is aan een nieuwe zaal in Brussel. Het antwoord luidt ja. Over de nood aan een nieuwe evenementenhal in Brussel is men het volmondig eens. Er is geen zaal met een groot podium waar prestigieuze opera's, balletten en musicals kunnen worden vertoond. Door het gebrek aan een zaal met voldoende capaciteit wordt een aantal spektakels niet langer in Brussel opgevoerd.

C'est un premier point que je tiens à relever.

Si des institutions culturelles estiment que, pour développer valablement leur programmation, elles n'ont pas la salle ou la capacité leur permettant de trouver la dimension correspondant à ce qu'elles peuvent créer, elles apportent déjà là un élément extrêmement clair auquel les pouvoirs publics en général doivent apporter incontestablement une réponse.

Il est extrêmement important de remarquer les chiffres cités par l'ensemble des institutions en ce qui concerne le nombre de places.

Er zouden om en bij de 2.000 plaatsen beschikbaar moeten zijn, met aanpassingsmogelijkheid. Er is vraag naar een zaal voor culturele doeleinden die in hoofdzaak gericht is op de klassieke vertoningen. In principe is de zaal niet bestemd voor klassieke concerten om de bestaande instellingen niet in het gedrang te brengen.

Cela veut dire que la volonté est d'avoir une salle permettant l'organisation d'un certain nombre de spectacles, mais en insistant pour qu'il n'y ait pas double emploi avec des institutions ayant déjà pignon sur rue et qui développent des activités culturelles.

Il y a là deux éléments de réponse hors du choix du site. Toutes les institutions culturelles de la Région de Bruxelles-Capitale estiment que, pour développer valablement leurs activités, elles ont besoin d'un endroit pour valoriser la créativité ou recevoir des interlocuteurs venant d'autres pays d'Europe ou du monde.

Je réponds ainsi à la première partie de l'interpellation.

Se pose maintenant la question de savoir où il faut installer un tel bien.

A ma demande, les institutions ont examiné l'opportunité d'un certain nombre de sites. Un de ceux-ci est revenu fréquemment, à savoir Tour et Taxis. La question est de savoir quel choix stratégique nous devons faire par rapport aux différents endroits.

Monsieur Pesztat, la dernière fois que vous m'avez interpellé sur ce sujet, vous aviez relevé utilement qu'il ne fallait pas envisager sur l'emplacement Van Maerlant une zone qui, en remplacement de logements, serait équivalente à un palais des congrès. Je vous ai dit à l'époque que je ne l'envisageais pas, pour une raison simple, c'est qu'il y a un certain nombre d'activités spécifiques qui doivent disposer d'endroits bien précis à Bruxelles. Si nous parlons d'un palais des congrès — le bourgmestre de la ville de Bruxelles m'a rendu attentif à cette question et je partage son point de vue — c'est en prévoyant cet investissement dans la zone du Heysel que nous pourrons valoriser pleinement ce que nous avons.

Si nous voulons un certain endroit pour présenter des événements, qui ne sont pas nécessairement culturels mais qui offrent une grande visibilité à Bruxelles — je fais référence à l'actualité — le développement de la Foire des antiquaires dans les salles disponibles à Tour et Taxis correspond, une fois encore, à une nécessité. Est-ce de la production culturelle en tant que telle ? Je ne le crois pas. Nous pourrions peut-être avoir au centre-ville un lieu qui nous permettrait de relancer des événements en perte de vitesse comme, par exemple, le festival international du cinéma de Bruxelles.

J'ai récemment eu l'opportunité, étant donné que nous préparons le plan masse à travers l'accord de coopération, de visiter le Palais des Beaux-Arts. L'idée se fait jour de relier l'opération du Palais des Beaux-Arts au Palais des Congrès de façon à disposer d'un espace sous le tunnel de la rue des Sols, ce qui en augmenterait l'espace disponible dans une notable proportion de sorte que l'on

pourrait organiser à cet endroit des événements importants. La volonté du Palais des Beaux-Arts est en effet d'utiliser cette sorte de cathédrale souterraine pour construire des salles qui pourraient accueillir des congrès, mais aussi d'autres événements.

Après avoir recensé les différentes infrastructures susceptibles d'abriter un pôle de type culturel — qu'il faut effectivement définir — je suis parvenu à la conclusion qu'il faut un autre endroit et qu'il faut l'intégrer dans une certaine logique. A cet égard, les responsables des institutions culturelles sont d'avis qu'un axe doit être retravaillé et je pense qu'ils ont raison. Ils le conçoivent avec une certaine ambition mais avec une certaine cohérence. A leurs yeux, il est fondamental en utilisant aussi notre histoire de relier Bruxelles à un environnement naturel positif. Pour eux, l'épi de développement culturel commence à Tervueren et se termine au centre de Bruxelles. Tervueren, le Parc du Cinquantenaire où des travaux d'une certaine ampleur sont en cours et se poursuivent à travers la Régie des Bâtiments et l'accord de coopération, le lien avec Flagey, qui est demandeur, un endroit qui est celui qui attire le plus grand nombre de visiteurs à Bruxelles, qui est le cœur européen, le Palais des Beaux-Arts et enfin, le centre de Bruxelles, avec la mise en œuvre de biens tel que le théâtre national où j'ai indiqué que des convergences pouvaient exister avec d'autres.

Le choix éventuel de l'île Van Maerlant répond à quatre exigences. Le première consiste à relever le défi de l'accueil à Bruxelles de visiteurs en provenance de tous les pays de l'Union européenne en leur présentant autre chose que les immeubles froids, impersonnels, mis en œuvre au niveau des institutions européennes. Je ne partage pas votre point de vue concernant le Musée de l'Europe dans la mesure où un investissement se fait à l'emplacement du D5, où le dossier indique bien que nous aurons à l'intérieur — pour part — de manière assez interactive, l'explication qui touche à la construction de l'Union européenne, surtout par la mise en réseau du Musée de l'Europe avec les grands musées européens, l'organisation en permanence d'expositions thématiques sur des périodes de l'histoire européenne, ce qui donnera la possibilité aux visiteurs du Musée de l'Europe d'y admirer des œuvres en provenance de tous les grands musées européens.

M. Yaron Pesztat. — Trouvez-vous judicieux d'avoir enterré ce musée ? Vous vous dites sensible aux gestes architecturaux et au caractère symbolique des institutions européennes. Le musée de l'Europe se trouve en sous-sol d'un bâtiment de bureaux, au demeurant horrible.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — La partie extérieure est peut-être horrible, mais s'il fallait abattre tout ce qui est horrible, il ne resterait plus grand chose.

M. Yaron Pesztat. — On ne l'a pas encore construit !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous dites qu'il est enterré. Comme l'indique clairement la maquette, une partie de l'interactivité se trouve dans la déclivité, mais la partie de l'exposition dont je vous parlais, la présentation d'œuvres d'art provenant des différents musées, se trouve effectivement de terre, en liaison directe avec le Parlement européen.

A partir du moment où le dossier commence à être ficelé, où le Parlement européen, dans l'accord que nous passons actuellement, assume seul la charge du bâtiment, et où l'intervention financière du fédéral et éventuellement d'autres institutions, viennent en complément, je pense que ce financement alternatif peut être extrêmement intéressant.

Développer ce musée de l'Europe qui aura pour vocation de recevoir des visiteurs venant de l'ensemble des pays européens et d'ailleurs, me semble être un bel outil. Si en plus, vous l'intégrez dans la rénovation de la place du Luxembourg, vous pouvez effectivement faire revivre une zone qui actuellement n'est certainement pas très attractive. Le fait de profiter de la présence de ces visiteurs, de tenir compte de la volonté de l'Union européenne, à travers ses différentes institutions, de participer à un cofinancement sur l'îlot Van Maerlant, me paraît judicieux. Je pense que l'on peut raisonnablement y réfléchir.

Eriger un tel bien à cet endroit, cela veut dire — et j'en reviens à la troisième raison pour laquelle le choix peut être utile — avoir un bien qui permettra à l'ensemble de nos interlocuteurs culturels de présenter un certain nombre de créations et d'œuvres et aussi d'accueillir, auprès du centre névralgique européen, un certain nombre de créations qui peuvent provenir de l'extérieur.

Quand Mme Derbaki fait l'inventaire de ce qui se trouve à l'intérieur du dossier tel qu'il est présenté, cela constitue un élément de référence. Ce n'est pas parce que, dans l'étude ARIES, on a imaginé pouvoir y trouver un supermarché, que nous devions retenir cette idée. Ce que j'ai compris, avec les responsables des institutions culturelles, c'est qu'ils doivent déterminer le type d'outil opportun que nous devrions ériger à cet endroit.

J'ajouterai que l'on connaît aujourd'hui, à travers l'Europe, un certain nombre de réalisations de ce type, fondées sur des cahiers de charges, obligeant une mixité d'activités sur un tel site. Il est très clair que vous pouvez fixer, sans vous immiscer dans le choix architectural qui peut être fait dans le cadre d'un concours international, un certain nombre de conditions, y compris la nécessité d'avoir du logement, et avec quelques sauvegardes, du logement moyen.

La dernière raison pour laquelle un investissement de ce type peut se situer à cet endroit, c'est la référence à la pleine utilité d'une visibilité de Bruxelles au cœur de son quartier européen. Avoir un geste architectural à cet endroit correspond à de nombreuses analyses qui m'ont été présentées.

En ce qui concerne la Fondation Roi Baudouin dont j'ai rencontré il y a peu le comité stratégique, la volonté d'envisager un investissement à cet endroit est aussi considérée comme bien-venue.

Je trouve qu'il faut faire progresser un tel dossier, le finaliser à travers ce qui est souhaité à la fois par le premier ministre et par le président de la Commission européenne, à savoir un protocole d'accord, de concrétisation. Vous pourriez me dire que c'est un dossier de plus mais, personnellement, je considère que c'est la première

fois qu'un engagement de type financier de la part de la région n'est pas demandé *ab initio*.

C'est le premier dossier où l'on ressent la gêne de l'opposition.

(*M. Marc Cools, Vice-Président, remplace M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, au fauteuil présidentiel*.)

(*De heer Marc Cools, Ondervoorzitter, vervangt de heer Jan Béghin, Voorzitter, in de voorzitterszetel*.)

M. Denis Grimberghs. — Faire du vent, cela nous gêne, en effet …

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — En éoliennes, vous êtes fort ! Faites attention car je vous connais dans plusieurs Assemblées.

M. Denis Grimberghs. — Qu'avez-vous déjà fait dans le quartier européen depuis que vous êtes là ? Y a-t-il eu une décision qui a été prise ? Rien !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ne vous énervez pas, cela ne sert à rien ! Venant d'un expert en cette matière, je pourrais douter. Mais ne vous énervez pas car ce n'est qu'à vous que vous faites du mal. Veillez sur votre santé !

M. Denis Grimberghs. — N'abîmez pas cet outil; vous ne faites que passer et nous serons encore là !

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je connais des outils dont vous vous êtes occupés et que vous n'avez pas nécessairement laissés en bon état.

Soyez-y attentif !

Est-ce en termes de méthode et de choix une erreur de concerner l'ensemble des responsables d'institutions culturelles de Bruxelles ? Je ne le pense pas. N'est-ce pas une bonne méthode d'avoir un contact avec la Commission européenne afin de voir quel est effectivement le pourcentage financier qui peut être dégagé au niveau de la Commission ? Est-ce une mauvaise méthode de prendre accord avec le premier ministre afin d'envisager, dans la réalisation d'un dossier tel que celui-là, un même type d'adoption que pour le plan masse, que nous sommes occupés à adopter pour le Palais des Beaux-Arts ? Est-ce une erreur de ficeler de manière concrète un dossier tel que celui-là par un premier protocole d'accord entre les institutions concernées, afin d'engager les moyens financiers adéquats ? Est-ce une erreur d'ouvrir le dossier en indiquant que la réalisation même de la première opération — à savoir le lancement de l'appel d'offres sur le plan international — se fait par l'ensemble de ces institutions ? Je ne pense pas que l'on puisse dire, qu'en termes de mise en œuvre, on ne présente que des idées, vu que les éléments de contacts avec les différentes institutions responsables sont rassemblés et que ce qui concerne la réalisation est également engagé.

Puisque c'est un élément qui a été soulevé, je souligne qu'il faut avancer assez vite dans la coopération entre nos communautés à Bruxelles et en arriver au concret. Pour l'instant, un travail se développe sur deux dossiers.

Le premier point est de déterminer si, pour cette année budgétaire encore, il est possible d'intensifier l'effort mené par nos deux communautés à partir de Bruxelles et, peut-être, les autres communautés du pays, pour réaliser un *KunstenFESTIVALdesArts* correspondant à l'ambition d'un travail en commun. Cette opération est en cours. Le conseil d'administration du *KunstenFESTIVALdesArts* s'est réuni hier, et nous essayons de déterminer les voies et moyens pour stabiliser un travail tel que celui-là.

Le deuxième point, c'est la concrétisation qui devrait encore intervenir cette année, avant le début de la saison dite touristique, de la coordination et de l'accès à l'information de ce qui se passe dans l'ensemble des sites culturels de la Région de Bruxelles-Capitale. En liaison avec le SIOP, nous aurons l'installation, au Palais des Beaux-Arts, d'un guichet d'information unique, avec la volonté de dégager une billetterie unique permettant à l'ensemble des Bruxellois et à tout visiteur de connaître les événements culturels qui se déroulent dans la Région bruxelloise.

(*M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace M. Marc Cools, Vice-Président, au fauteuil présidentiel*.)

(*De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt de heer Marc Cools, Voorzitter, in de voorzitterszetel*.)

Comme les interlocuteurs culturels le disent, monter une opération telle que celle-là, c'est nous donner les moyens de montrer nos possibilités dans le domaine culturel. Le fait d'activer tout ce dossier avec les responsables d'institutions culturelles, en leur donnant la possibilité de développer l'image culturelle de Bruxelles, à travers les diversités, c'est incontestablement une bonne approche.

Voilà ce que je voulais indiquer en réponse aux différents points relevés dans l'interpellation. Je souhaiterais que ce dossier, important pour la visibilité de Bruxelles, appartienne au fonds commun du développement de Bruxelles, et qu'il n'y ait surtout pas de débat polémique. Car toute polémique autour d'un dossier tel que celui-là ne peut que nous éloigner d'une possibilité de travail avec les institutions européennes et aussi de réelles possibilités d'apports financiers de la part de l'Union européenne afin de concrétiser les dossiers.

Pour conclure, Monsieur le Président, je dirai que le Parlement est bel et bien concerné par un dossier tel que celui-là. Vous ne pouvez pas imaginer que l'on mène une telle opération sans que le Parlement ait à se prononcer.

Je connais bien la résolution, qui a été votée par le Parlement pour ce qui a trait à son intérêt pour le développement des institutions européennes. Il va de soi que je me tiendrai au contenu de cette

résolution pour présenter au Parlement, au moment qui convient, le dossier dans son entièreté. (*Applaudissements.*)

Mijnheer de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Robert Delathouwer.

De heer Robert Delathouwer. — Mijnheer de Minister-President, ik bedank u voor uw antwoord. In tegenstelling tot de heer Grimberghs bevat het voor mij niet teveel wind. Men kan u moeilijk verwijten wind te maken met uw project omdat er nog geen geld is, waar een aspect van het project er precies in bestaat er geld voor te zoeken.

Uw antwoord geeft mij voldoening, los van het feit of de inplanting van zo'n evenementenhal per se in de Europese wijk hoeft. Ik twijfel er alvast niet aan dat er nood is aan een grote zaal. De kunstensector is al lang vragende partij om in onze stad te doen wat ook in andere steden kan. Als er geen zaal is met ruimte voor 2.000 plaatsen, dan komen een aantal spektakels niet aan bod.

Het is misschien goed dat het een Europees project wordt. Als u Europa achter het experiment krijgt — het zou de eerste keer zijn dat Europa financieel bijdraagt in een cultureel initiatief — zal de realisering ervan worden vergemakkelijkt. Het zal ons dwingen onze politieke onhebbelijkheden opzij te zetten, omdat het uiteindelijk onze stad ten goede komt.

Dat de heer Grimberghs zich vandaag bereid heeft getoond om nog maar de discussie aan te gaan over de biculturele bevoegdheden van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, is alvast een stap vooruit, zonder dat ik daarmee wil zeggen dat we tot hetzelfde gedachtegoed zullen toetreden. Ik ben geen fetisjist en voor mij hoeft het debat over de culturele pool niet per se in de GGC te worden georganiseerd. Ik ben er wel van overtuigd dat we af en toe samen over de cultuur moeten praten. Daarvoor is de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie het geschikte forum. Tien jaar geleden heeft Charles Picqué — *on doit à Caesar ce qui revient à Caesar* — voor het eerst onderstreept dat bij de opmaak van het gewestelijk ontwikkelingsplan ook moest worden gepraat over cultuur. De voorstanders van de gemeenschappen vonden dat niet thuishoren in een document over de gewestelijke politiek. Intussen heeft iedereen aanvaard dat daarin een gedeelte is voorbehouden aan cultuur, omdat de enige specificiteit van ons gewest precies bestaat uit de verscheidenheid van culturen. De mengeling van de talen en culturen is wat Brussel onderscheidt van andere steden. Dat maakt ook de bovenlaag van de Brusselse cultuur uit en van de promotie daarvan moeten we werk maken. Anderen hebben dat ingezien — denk maar aan de artikels in *The Financial Times* en *Libération* — maar we hebben dat nog niet uitgebuit.

Ik noteer met zeer veel plezier dat het *KunstenFESTIVALdesArts* op meer *schwung* van alle zijden zal mogen rekenen en dat er een uniek loket komt. Dat laatste zal iedereen zeker tot samenwerking dwingen. Dat zo'n aanpak succesvol kan zijn, bewijst ons toerismebeleid waarvoor de gemeenten, de gemeenschapscommissies, het gewest en de actoren op het terrein, waaronder de private sector samenwerken. Net zoals toerisme heeft kunst nood aan promotie. De politici moeten zich niet in de plaats stellen van de kunstenaars, maar er wel voor zorgen dat de initiatieven bekend worden, zoals we nu al doen met toeristische initiatieven.

Ik vond het een goed debat en hoop dat het niet bij discussies over cultuur in het cenakel van de Brusselse Raad blijft, maar dat er werk wordt gemaakt van een grote culturele pool. Als u de trein op gang trekt, Mijnheer de Minister-President, zullen uw opvolgers hopelijk niet meer terugkunnen. (*Applaus.*)

Mijnheer de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

M. le Président. — Nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

La séance plénière est suspendue à 17 h 40.

De algemene vergadering wordt geschorst om 17.40 uur.

Elle est reprise à 18 h 20.

Ze is om 18.20 uur hervat.

La séance plénière est reprise.

De algemene vergadering is hervat.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets et proposition dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen en voorstel.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 13 AVRIL 1995 RELATIVE A LA PENSION DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'AGENCE REGIONALE POUR LA PROPRETE ET DU SERVICE D'INCENDIE ET D'AIDE MEDICALE URGENTE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Vote sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 13 APRIL 1995 BETREFFENDE DE PENSIOENREGELING VAN DE PERSONEELSLEDEN VAN HET GEWESTELIJK AGENTSCHAP VOOR NETHEID EN VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE DIENST VOOR BRANDWEER EN DRINGENDE MEDISCHE HULP VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Stemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

69 votent oui.

69 stemmen ja.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Demol, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Dufourny, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, M. Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Assche, Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT MODIFICATION DU DECRET IMPERIAL DU 30 DECEMBRE 1809

Vote sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN HET KEIZERLIJK DECREET VAN 30 DECEMBER 1809

Stemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

69 votent oui.

69 stemmen ja.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Demol, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Dufourny, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, M. Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Assche, Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 7 MARS 1991 RELATIVE A LA PREVENTION ET A LA GESTION DES DECHETS

Vote sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 7 MAART 1991 BETREFFENDE DE PREVENTIE EN HET BEHEER VAN AFVALSTOFFEN

Stemming over het geheel

Mme la Présidente — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

69 votent oui.

69 stemmen ja.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Demol, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Dufourny, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, M. Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Assche, Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 22 AVRIL 1999 RELATIVE A LA PREVENTION ET A LA GESTION DES DECHETS DES PRODUITS EN PAPIER ET/OU EN CARTON

Vote sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 22 APRIL 1999 BETREFFENDE HET VOORKOMEN EN HET BEHEER VAN AFVAL VAN PRODUCTEN IN PAPIER EN/OF KARTON

Stemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

64 votent oui.

64 stemmen ja.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Dufourny, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, M. Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A LA COLLECTE DES TEXTILES EN VUE DE LEUR REUTILISATION OU RECYCLAGE

Vote sur l'ensemble

VOORSTEL VAN RESOLUTIE BETREFFENDE DE INZAMELING VAN TEXTIEL MET HET OOG OP HERGEBRUIK OF RECYCLAGE

Stemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Wij stemmen over het geheel van het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

64 votent oui.

64 stemmen ja.

5 votent non.

5 stemmen neen.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Dufourny, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, M. Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT SUR CERTAINES DISPOSITIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PROPOSITION D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 4 MARS 1993 RELATIVE A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

PROPOSITION D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 29 AOUT 1991 ORGANIQUE DE LA PLANIFICATION ET DE L'URBANISME, EN MATIERE DE CHARGES D'URBANISME

PROPOSITION D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 29 AOUT 1991 ORGANIQUE DE LA PLANIFICATION ET DE L'URBANISME

PROPOSITION D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 29 AOUT 1991 ORGANIQUE DE LA PLANIFICATION ET DE L'URBANISME

PROPOSITION D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 29 AOUT 1991 ORGANIQUE DE LA PLANIFICATION ET DE L'URBANISME

PROPOSITION D'ORDONNANCE RELATIVE A LA PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Vote sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE ENKELE BEPALINGEN INZAKE RUIMTELIJKE ORDENING

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 4 MAART 1993 INZAKE HET BEHOUD VAN HET ONROERENDE ERFGOED

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 29 AUGUSTUS 1991 HOUDENDE ORGANISATIE VAN DE PLANNING EN DE STEDENBOUW INZAKE STEDENBOUWKUNDIGE LASTEN

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 29 AUGUSTUS 1991 HOUDENDE ORGANISATIE VAN DE PLANNING EN DE STEDENBOUW

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 29 AUGUSTUS 1991 HOUDENDE ORGANISATIE VAN DE PLANNING EN DE STEDENBOUW

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 29 AUGUSTUS 1991 HOUDENDE ORGANISATIE VAN DE PLANNING EN DE STEDENBOUW

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE DE BESCHERMING VAN HET ARCHEOLOGISCH PATRIMONIUM

Stemming over het geheel

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT SUR CERTAINES DISPOSITIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Vote réservé sur l'amendement

ONTWERP VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE ENKELE BEPALINGEN INZAKE RUIMTELIJKE ORDENING

Stemming over het amendement

Mme la Présidente. — Nous devons tout d'abord nous prononcer sur l'amendement de MM. Cerexhe, Grimberghs et Lemaire.

La parole est à M. Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Président, cet amendement est sans doute le point politique le plus délicat du projet déposé par M. Draps. Je dois avouer être assez surpris qu'un ministre libéral soumette aujourd'hui cette proposition à notre Parlement.

Ce projet établit un cadre précis au niveau régional pour l'imposition des charges d'urbanisme. Nous n'avons évidemment aucun problème à cet égard, mais un problème se pose … (*Protestation de M. Cools.*)

Je sais que cela vous dérange, Monsieur Cools, et je le comprends. Mais le problème est que l'on offre aux communes la possibilité de créer des additionnels à ces charges d'urbanisme. Nous considérons que c'est aller beaucoup trop loin.

L'établissement d'un cadre au niveau régional est une opération tout à fait positive, mais à partir du moment où l'on permet aux communes de créer des additionnels aux charges d'urbanisme, je m'interroge sur la cohérence du discours de M. Ducarme. Ce dernier nous dit chaque jour qu'il faut alléger les charges des entreprises, et quand on a la possibilité de le faire au travers de textes, on fait exactement le contraire. Aujourd'hui, c'est le règne de l'arbitraire, le retour du cas par cas. On permettra aux communes d'établir des charges complémentaires à la tête du client. (*Vives protestations sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Marc Cools pour une explication de vote.

M. Marc Cools. — Monsieur le Président, je voudrais justifier notre vote contre cet amendement. Nous nous sommes expliqués ce matin. M. Cerexhe était pourtant positif dans les débats en commission. Mentez, mentez, Monsieur Cerexhe, il en restera toujours quelque chose.

En commission et ce matin encore, le ministre vous a répondu que des charges d'urbanisme étaient déjà imposées par les communes et que nous installons à présent un régime transparent.

M. Benoît Cerexhe. — Est-ce que j'ai dit que le régime actuel était bon, Monsieur Cools ? Vous ne m'avez pas entendu dire cela !

M. Marc Cools. — Les charges seront probablement plus légères que celles parfois pratiquées aujourd'hui. Et vous voulez faire croire que nous augmentons les charges des entreprises, alors que c'est tout à fait faux !

Mme la Présidente. — La parole est à M. Yaron Pesztat pour une explication de vote.

M. Yaron Pesztat. — Monsieur le Président, le groupe Ecolo, s'abstiendra, ce qui mérite une explication.

M. Cerexhe a raison de dire qu'en commission, nous nous sommes inquiétés de la possibilité qu'auraient les communes d'examiner les projets au cas par cas et d'imposer des charges d'urbanisme à la tête du client. L'ordonnance habilite en effet les communes à percevoir des charges d'urbanisme supplémentaires par rapport à celles imposées par la Région bruxelloise, sans que les entreprises sachent à quelle sauce elles seront mangées au moment où elles élaborent leur projet.

Tant les choses sont codifiées au niveau régional, tant elles ne le sont pas au niveau des communes, celles-ci pouvant, après l'introduction de la demande de permis, imposer des charges d'urbanisme comme bon leur semble. Cela ne nous paraît pas compatible avec une politique efficace visant à favoriser l'investissement économique.

Nous savons tous, par exemple, que la commune de Forest impose des charges d'urbanisme à *Volkswagen*, une entreprise industrielle.

Cela dit, je trouve que l'amendement du cdH va un peu trop loin puisqu'il vise également à supprimer un paragraphe de l'article en question, lequel habilite les communes à déterminer la hauteur de charges d'urbanisme supplémentaires dans le cadre d'un PPAS ou d'un Règlement. C'est autre chose, et nous pourrions en faire une discussion politique et aboutir à une proposition raisonnable. Cela me paraît d'autant plus acceptable qu'il y a une tutelle régionale sur les PPAS et les Règlements. La région pourrait donc dire si elle est d'accord ou non avec les charges d'urbanisme que l'on imposerait dans un tel cadre.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de MM. Cerexhe, Grimberghs et Lemaire à l'article 53.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van de heren Cerexhe, Grimberghs en Lemaire over artikel 53.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

42 répondent non.

42 antwoorden neen.

8 répondent oui.

8 antwoorden ja.

19 s'abstiennent.

19 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont répondu non :

Neen hebben geantwoord :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Mme De Galan, MM. Daif, De Grave, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Mmes Derbaki Sbaï, Dufourny, M. Gatz, Mmes Grouwels, Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Persoons, Riquet, M. Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, MM. Smits, Van Cranem,

van Eyll, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont répondu oui :

Ja hebben geantwoord :

M. Cerexhe, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, Grimberghs, Lemaire, Mahieu, Riguelle et Mme Rorive.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Adriaens, Arckens, Mmes Bastien, Braeckman, MM. Daems, Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, M. Galand, Mme Geuten, MM. Ide, Lahssaini, Lootens-Stael, Mme Meunier, M. Pesztat, Mme Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 53.

Wij stemmen nu over het artikel 53.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

42 votent oui.

42 stemmen ja.

27 s'abstiennent.

27 onthouden zich.

En conséquence, l'article est adopté.

Bijgevolg is het artikel aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Mme De Galan, MM. Daif, De Grave, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Mmes Derbaki Sbaï, Dufourny, M. Gatz, Mmes Grouwels, Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Persoons, Riquet, M. Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, MM. Smits, Van Cranem, van Eyll, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Adriaens, Arckens, Mmes Bastien, Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, M. Galand, Mme Geuten, MM. Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Rorive, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

43 votent oui.

43 stemmen ja.

26 s'abstiennent.

26 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Mme De Galan, MM. Daif, De Grave, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Mmes Derbaki Sbaï, Dufourny, Fraiteur, M. Gatz, Mmes Grouwels, Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Persoons, Riquet, M. Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, MM. Smits, Van Cranem, van Eyll, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Adriaens, Arckens, Mmes Bastien, Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, Demol, Doulkeridis, Galand, Mme Geuten, MM. Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Rorive, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Yaron Pesztat pour justifier son abstention.

M. Yaron Pesztat. — Monsieur le Président, je souhaite justifier rapidement l'abstention de mon groupe.

Comme vous avez pu vous en rendre compte lors de la discussion de ce matin, cette ordonnance contient certaines bonnes choses, par exemple, l'obligation de réaliser une étude d'incidence sur les projets de plans. C'est d'ailleurs un point sur lequel on n'a pas fini de discuter.

Nous sommes particulièrement attachés à cette étude d'incidence sur l'environnement, à cette dimension de la planification. Par ailleurs, cette ordonnance complique davantage le droit d'urbanisme en Région bruxelloise. C'est une matière désormais totalement inaccessible aux néophytes et même aux spécialistes. Il faut être désormais avocat spécialisé en droit de l'urbanisme pour y comprendre quelque chose.

Par ailleurs, cette énième modification de l'ordonnance achève aussi l'opération de détricotage de l'ordonnance de 1991, que notre Assemblée avait votée. Je dois ajouter que ce détricotage a été fait dans le désintérêt le plus total de la part de notre Assemblée hormis les groupes de l'opposition. Je m'inquiète de ce que nos amis socialistes, qui étaient les auteurs de cette législation fort intéressante, fort importante, novatrice, n'ont quasiment rien dit depuis le début de la législature et ont assisté passivement à son détricotage. (*Applaudissements sur les bancs cdH et Ecolo.*)

Mme la Présidente. — En conséquence de ce vote les propositions d'ordonnance :

— modifiant l'ordonnance du 4 mars 1993 relative à la conservation du patrimoine immobilier;

— modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme, en matière de charges d'urbanisme;

— modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme;

— modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme;

— modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme;

— et relative à la protection du patrimoine archéologique

deviennent sans objet.

Bijgevolg hebben de voorstellen van ordonnantie :

— tot wijziging van de ordonnantie van 4 maart 1993 inzake het behoud van het onroerende erfgoed;

— tot wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw inzake stedenbouwkundige lasten;

— tot wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw;

— tot wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw;

— tot wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw;

— en betreffende de bescherming van het archeologisch patrimonium

hebben geen voorwerp meer.

PROJET D'ORDONNANCE INSTITUANT LE CENTRE DE COORDINATION FINANCIERE POUR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET INSTITUANT UNE CENTRALISATION FINANCIERE DES TRESORERIES DES ORGANISMES D'INTERET PUBLIC BRUXELLOIS

Vote sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT INSTELLING VAN HET FINANCIEEL COORDINATIECENTRUM VOOR HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST EN TOT INSTELLING VAN EEN FINANCIELE CENTRALISATIE VAN DE THESAURIEEN VAN DE BRUSSELSE INSTELLINGEN VAN ALGEMEEN BELANG

Stemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

44 votent oui.

44 stemmen ja.

5 votent non.

5 stemmen neen.

20 s'abstiennent.

20 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Mme De Galan, MM. Daif, De Grave, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Mmes Derbaki Sbaï, Dufourny, Fraiteur, M. Gatz, Mmes Grouwels, Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Persoons, Riquet, M. Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, MM. Smits, Van Cranem, van Eyll, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, Doulkeridis, Galand, Mme Geuten, MM. Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Rorive, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

MOTIES INGEDIEND NAAR AANLEIDING VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER WALTER VANDENBOSSCHE TOT DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE TOEPASSING VAN DE TAALWETGEVING IN DE MEERGEMEENTELIJKE POLITIEZONES VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST »

Naamstemming

ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. WALTER VANDENBOSSCHE A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'APPLICATION DE LA LEGISLATION LINGUISTIQUE DANS LES ZONES DE POLICE PLURICOMMUNALES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »

Vote nominatif

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Walter Vandenbossche à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'application de la législation linguistique dans les zones de police pluricommunales de la Région de Bruxelles-Capitale ».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Walter Vandenbossche tot de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de toepassing van de taalwetgeving in de meergemeentelijke politiezones van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest »

Deux ordres du jour ont été déposés :

Twee moties werden ingediend :

Un ordre du jour motivé a été déposé par M. Dominiek Lootens-Stael.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Dominiek Lootens-Stael.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par Mmes Marion Lemesre, Anne-Sylvie Mouzon, MM. Jan Béghin et Sven Gatz.

De eenvoudige motie wordt door mevrouw Marion Lemesre, mevrouw Anne-Sylvie Mouzon, de heren Jan Béghin en Sven Gatz voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de eenvoudige motie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

58 répondent oui.

58 antwoorden ja.

6 répondent non.

6 antwoorden neen.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Mme De Galan, MM. Daems, Daif, De Grave, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Dufourny, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mmes Geuten, Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire,Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, Grimberghs, Mahieu et Riguelle.

ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. JOEL RIGUELLE A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LE PHENOMENE DES BANDES URBAINES »

Vote nominatif

MOTIES INGEDIEND NAAR AANLEIDING VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER JOEL RIGUELLE TOT DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE PROBLEMATIEK VAN DE STADSBENDES »

Naamstemming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Joël Riguelle à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le phénomène des bandes urbaines »

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Joël Riguelle tot de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de problematiek van de stadsbendes »

Deux ordres du jour ont été déposés :

Twee moties werden ingediend :

Un ordre du jour motivé a été déposé par M. Dominiek Lootens-Stael.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Dominiek Lootens-Stael.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par Mme Marion Lemesre, MM. Rudi Vervoort et Robert Delathouwer.

De eenvoudige motie wordt door mevrouw Marion Lemesre, de heren Rudi Vervoort en Robert Delathouwer voorgesteld.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan Dominiek Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, ik ga niet meer in op de grond van de zaak. Daarover is alles in commissie gezegd. Ik stoor me wel aan het feit dat de eenvoudige moties, de vorige en die waarover zo dadelijk wordt gestemd, niet in de commissie zijn aangekondigd.

Ik heb sowieso een probleem met de eenvoudige motie omdat die verhindert dat het Parlement zich moet uitspreken over prangende problemen. Het wordt nog erger als het reglement, dat bepaalt dat eenvoudige moties in commissie moeten worden aangekondigd, niet meer wordt gevolgd. Ik herinner me dat alleen de moties die ik heb ondertekend daadwerkelijk zijn aangekondigd in commissie.

Mevrouw de Voorzitter. — Mijnheer Lootens, ik wijs u op artikel 109.3, alinea 2, van het reglement dat terzake duidelijk is.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Volgens mijn interpretatie moet een motie worden aangekondigd in commissie.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Monsieur le Président, je ne peux bien entendu pas entrer dans cette logique, puisque mon interpellation était axée sur la prévention. Ces messieurs surfent sur une intervention qui était positive, constructive, ce qu'eux ne sont manifestement pas dans leur texte.

Mme la Présidente. — L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de eenvoudige motie.

— Il est procédé au vote.

Tot stemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

62 répondent oui.

62 antwoorden ja.

6 répondent non.

6 antwoorden neen.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Delathouwer, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Dufourny, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, M. Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

S'est abstenu :

Heeft zich onthouden :

M. Mahieu.

Mme la Présidente. — Chers Collègues, je propose que le Bureau élargi accorde la priorité au bicommunautaire et aux problèmes de pauvreté dans l'ordre du jour de la prochaine séance vu le mécontentement général de l'Assemblée. (*Assentiment.*)

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van Mevrouw de Voorzitter.

— La séance plénière est levée à 18 h 50.

De plenaire vergadering wordt om 18.50 uur gesloten.

0604/5796
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00